

« Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc »

RAPPORT FINAL

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	2
1. APERÇU GÉNÉRAL.....	3
2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	6
3. INTRODUCTION.....	8
4. ÉVALUATION GLOBALE ET PRINCIPALES RÉALISATIONS.....	9
4.1 AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE.....	9
4.2 ENSEIGNEMENTS TIRÉS	21
4.3 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE MESURES DE SUIVI	22
5. OPÉRATIONNALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE	23
5.1 COORDINATION	23
5.2 COMPLÉMENTARITÉ ET SYNERGIES AVEC D'AUTRES PROJETS	24
5.3 GESTION DES RISQUES.....	25
5.4 QUESTIONS TRANSVERSALES	26
Intégration de la dimension de genre.....	26
Participation de la société civile.....	27
Objectifs de développement durable (ODD) du programme des Nations Unies à l'horizon 2030	28
5.5 DURABILITÉ DE L'ACTION	29
5.6 SUIVI ET ÉVALUATION	30
6. VISIBILITÉ ET COMMUNICATION	31
7. ANNEXES	34
ANNEXE I : LISTE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE (2020-2024).....	35
ANNEXE II : LISTE DES LIVRABLES ATTACHÉS AU PRÉSENT RAPPORT	38
ANNEXE III : EXEMPLE DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS	39
ANNEXE IV : COMMUNICATION	41
ANNEXE V : NIVEAU D'ATTEINTE DES RÉSULTATS.....	43

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
CdE	Conseil de l'Europe
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental - Maroc
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme - Maroc
DUE	Délégation de l'Union européenne
CERDP	Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaire
EPP	Evaluation des Politiques Publiques
ODD	Objectifs de développement durable du programme des Nations Unies à l'horizon 2030
ONG	Organisation non-gouvernementale
OGP	Open Government Parliament – Gouvernement et Parlement Ouverts
PMM	Project Management Methodology – Méthodologie de gestion de projet
NDI	National Democratic Institute (Institut National de la Démocratie)
UE	Union européenne
WFD	Westminster Foundation for Democracy (Fondation Westminster pour la démocratie)

1. APERÇU GÉNÉRAL

Titre	« Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc » Composante 2 du programme conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe intitulé « Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc » financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe¹.
Période de mise en œuvre	14 novembre 2020 – 30 novembre 2024 (48,5 mois)
Budget	1,575 millions d'euros (UE : 95,24% ; CdE : 4,76%)
Zone de l'action	Royaume du Maroc
Objectifs de l'action	L'objectif principal du projet est de contribuer au renforcement du rôle du Parlement dans le système démocratique du Maroc en vue d'une plus grande participation de la société civile et des citoyens. Le projet poursuit trois objectifs spécifiques : • Permettre au Parlement du Maroc de conduire efficacement le suivi et l'évaluation, ex ante et ex post, des politiques publiques du gouvernement, en coopération avec les Universités du Maroc ; • Accompagner l'ouverture du Parlement vers les citoyens, la société civile et d'autres partenaires afin de promouvoir efficacement la démocratie parlementaire au Maroc, tenant compte des engagements du Parlement du Maroc dans les Plans d'Action national 2018-2020 et 2022-2023 du Partenariat du gouvernement ouvert (OGP) ; • Soutenir la diplomatie parlementaire du Maroc, en renforçant le dialogue interparlementaire du Parlement du Maroc avec ses homologues des pays voisins et les États membres du Conseil de l'Europe, en permettant au Parlement de mieux partager son expérience et les résultats de ses initiatives, sur des sujets d'intérêt commun.
Partenaires principaux	• Parlementaires et personnel du Parlement du Maroc (Chambre des Représentants et Chambre des Conseillers) • Membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), membres et personnel des parlements nationaux des États

¹ Le programme conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe intitulé « Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc » (ENI/2020/418-263) est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe entre le 14 novembre 2020 et le 30 novembre 2024 (48,5 mois).

	membres du Conseil de l'Europe et des pays voisins (Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Liban et Palestine*) • Experts (consultants) internationaux • Représentants des ministères marocains concernés • Représentants du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) • Représentants du monde universitaire et de la recherche et des organisations de la société civile concernées au Maroc
Groupe(s) cible(s)	• Parlementaires et personnel du Parlement du Maroc (Chambre des Représentants et Chambre des Conseillers) • Représentants des ministères marocains concernés • Représentants du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) • Représentants du monde universitaire et de la recherche et des organisations de la société civile concernées au Maroc • Citoyens du Maroc
Bénéficiaires finaux	• Citoyens du Maroc
Résultats attendus	Résultats intermédiaires : 1. Le Parlement du Maroc remplit ses fonctions d'organe responsable du suivi et de l'évaluation des politiques publiques adoptées et mises en œuvre par le gouvernement. 2. Le Parlement est davantage ouvert, et ce de façon efficace, aux citoyens, notamment aux jeunes et aux femmes, et à la société civile du Maroc, et soutient et encourage leur participation dans le processus législatif. 3. La diplomatie parlementaire et le dialogue politique du Parlement du Maroc avec les Parlements de pays voisins et de pays membres du Conseil de l'Europe sont développés. Résultats immédiats 1.1 Le Parlement renforce sa procédure d'évaluation (ex ante et ex post) des politiques publiques du gouvernement. 2.1 Les mécanismes de consultation parlementaire avec la société civile et les citoyens sont renforcés, afin de les sensibiliser davantage à l'importance de leur participation au processus législatif. 2.2 Le Parlement du Maroc se dote et met en œuvre une stratégie et des outils permettant son ouverture aux citoyens et à la société civile de l'ensemble du Royaume.

* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne sur cette question.

	3.1 Les parlementaires marocains et les membres de son administration développent et renforcent les échanges réguliers et constants avec leurs homologues des pays voisins de la région et européens, en particulier avec les pays membres du Conseil de l'Europe, dans le cadre de l'APCE et des activités du Conseil de l'Europe au niveau national et international.
Activités principales	Sessions de formation pour les parlementaires et le personnel du Parlement, mise à disposition d'expertise législative et technique, mise en réseau avec des homologues internationaux et de la région, échange d'expériences et de bonnes pratiques, visites d'étude, élaboration et publication d'études et matériel d'information, soutien aux acteurs de la société civile à travers l'octroi de subventions, développement et mise à disposition d'outils de communication institutionnel, soutien aux activités d'ouverture du Parlement, organisation de conférences et de séminaires internationaux pour les parlementaires sur des thèmes d'intérêt commun.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport décrit le travail effectué et les résultats obtenus durant toute la période de mise en œuvre du projet « **Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc** »², entre le 14 novembre 2021 et le 30 novembre 2024.

Ce projet visait à renforcer les capacités du Parlement en tant qu'institution représentative des citoyens du Maroc, notamment celles de ses membres et de son Secrétariat dans des secteurs clés liés à ses attributions. Ces dernières comprennent notamment l'évaluation des politiques publiques et l'ouverture aux citoyens à travers, entre autres, une amélioration du système de pétitions et motions et de la diplomatie parlementaire.

Le projet a largement contribué au renforcement des capacités des parlementaires et du personnel, grâce à une série d'activités axées sur l'une des nouvelles prérogatives accordées par la Constitution de 2011 au Parlement marocain, à savoir **l'évaluation des politiques publiques**. Ces activités ont touché les deux Chambres du Parlement du Maroc et se sont parfaitement intégrées dans leur cycle d'évaluation afin d'améliorer la qualité des rapports d'évaluation rédigés par le Parlement. Des efforts supplémentaires sont souhaitables pour améliorer le système d'évaluation, certes, mais le niveau de discussion engagée et l'adoption de mesures concrètes par la Chambre des Représentants, notamment en ce qui concerne les études *ex ante* et le suivi des recommandations des rapports d'évaluation, témoignent d'un véritable engagement du Parlement marocain à se doter d'un système efficace et performant. Le projet a pu être mis en œuvre avec des parlementaires conscients des défis actuels et avec des fonctionnaires expérimentés, dont l'expertise est comparable aux services des parlements nationaux en Europe.

En matière d'**ouverture du Parlement aux citoyens**, l'intervention a visé à la fois le renforcement des compétences des parlementaires et fonctionnaires du Parlement marocain, ainsi que le développement d'outils de communication, tels que le nouveau portail web de la Chambre des Conseillers, la plateforme de pétitions et motions de la Chambre des Représentants, et la MediaBox, un studio TV installé dans les locaux du Parlement. Cela a permis de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de la Chambre des Représentants en matière de Gouvernement et Parlement Ouverts (OGP) qui mentionne l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) comme partenaire clé. Malgré les difficultés rencontrées, telles que le retard dans la nomination des membres de la Commission des pétitions de la Chambre des Représentants, un cadre législatif contraignant pour la

”

Le projet nous a permis, en premier lieu, d'engager un dialogue et un échange sur les pratiques et les procédures parlementaires, ainsi que d'interagir entre parlementaires, fonctionnaires parlementaires et experts. Cela constitue en soi un précieux acquis pour nous tous, et un levier pour notre dialogue politique et institutionnel, encadré par le statut du Parlement marocain en tant que partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe depuis 2011, et fondé principalement sur le "statut avancé" dont jouit le Royaume du Maroc dans ses relations avec l'Union européenne depuis 2008.

Rachid Talbi El Alami

Président de la Chambre des Représentants à l'ouverture du séminaire de clôture du projet,

2024-2025

² Composante 2 du programme conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe intitulé « Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc » financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

soumission des pétitions et motions, et la capacité limitée de la Chambre des Conseillers à travailler sur la refonte du site web, la finalisation des outils de communication prévus et la participation du Parlement au Salon International du Livre en 2022, 2023 et 2024 témoignent de la volonté réelle du Parlement marocain de s'ouvrir et de se faire connaître.

En ce qui concerne la **diplomatie parlementaire**, l'objectif principal était d'intensifier les échanges entre les parlementaires marocains et leurs homologues européens, tant au Maroc qu'à l'étranger, afin de renforcer le dialogue politique entre le Parlement marocain, l'APCE et d'autres Parlements nationaux. Ces échanges se sont concentrés sur des thèmes d'intérêt commun, notamment l'égalité des genres, la protection de l'environnement et la jeunesse. En particulier, des efforts ont été consacrés au renforcement du niveau d'implication de la nouvelle délégation du Parlement marocain auprès de l'APCE³, et à une meilleure connaissance de l'APCE par le staff du Parlement marocain. L'engagement du Parlement marocain, amorcé avec l'obtention du Statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE en 2011, s'est considérablement renforcé et approfondi avec la mise en œuvre du projet. Le processus menant à l'attribution d'un nouveau statut au Parlement marocain par l'APCE en 2025⁴ a été soutenu par les actions entreprises dans le cadre du projet.

Tout au long de la mise en œuvre du projet, l'APCE a mis à disposition du Parlement marocain non seulement son **expertise** en matière de travail parlementaire, mais aussi celle des parlements nationaux qui composent l'Assemblée et qui ont été fortement impliqués dans la mise en œuvre. De plus, l'APCE a apporté l'expertise spécifique du Conseil de l'Europe sur l'évaluation et la qualité des lois, ainsi que sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en intégrant les experts de la Commission de Venise et de la Convention d'Istanbul dans les activités du projet.

À la fin de la mise en œuvre du projet, plusieurs **enseignements** peuvent être **tirés**. Le Parlement marocain a manifesté un grand intérêt pour la coopération avec l'APCE, renforçant ses capacités depuis l'obtention du Statut de partenaire en 2011. Cette coopération s'est intensifiée avec des actions concrètes, telles que des événements de haut niveau et la co-crédation d'outils numériques. Le contexte de travail flexible et les différences entre les deux Chambres, notamment en termes de ressources et de processus décisionnels, ont parfois complexifié la mise en œuvre. La Chambre des Conseillers, en particulier, a rencontré des défis en raison de mécanismes de validation internes lents et d'une faible capacité d'absorption des activités (voir paragraphe 4.2 sur les enseignements tirés).

Un certain nombre de **risques** pour la bonne mise en œuvre du projet se sont matérialisés, notamment la fermeture des frontières due à la pandémie COVID-19, le changement dans la composition du Parlement à la suite des élections de 2021, la faible capacité d'absorption de certains départements du Parlement d'interagir avec l'équipe du projet pour la mise en œuvre, un besoin important de coordonner la mise en œuvre du projet avec les autres projets en cours de réalisation, notamment ceux du jumelage avec les deux Chambres, un changement de secrétaire général survenu à la Chambre des Conseillers au cours de l'année 2022 (voir paragraphe 5.3 sur la gestion des risques).

³ En 2011 le Parlement du Maroc a reçu le statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE et une délégation de 12 parlementaires (6 membres et 6 suppléants) participent aux activités statutaires de l'APCE. A la suite des élections de 2021, une nouvelle délégation parlementaire marocaine a démarré ses travaux à l'APCE à l'occasion de la session plénière du mois d'avril 2022.

⁴ En janvier 2025, l'APCE a décidé d'accorder des droits supplémentaires à la délégation des parlementaires marocains, reconnaissant ainsi les résultats remarquables obtenus par celle-ci dans la mise en œuvre des objectifs du partenariat. Cette décision permet à la délégation marocaine de participer pleinement aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions.

Dans tous les aspects de la mise en œuvre du projet décrits dans les paragraphes suivants, l'équipe a veillé à une gestion optimale en s'appuyant en permanence sur la méthodologie de gestion de projet du Conseil de l'Europe ([PMM](#)) et sur ses outils. En particulier, le Conseil de l'Europe a veillé à intégrer la [dimension de genre](#) et l'[approche fondée sur les « droits humains »](#) tout au long du projet, en promouvant une participation équilibrée entre femmes et hommes, y compris dans la prise de parole. L'**égalité de genre** a été abordée sous plusieurs angles : participation politique des femmes, lutte contre les violences faites aux femmes et autonomisation économique, avec un effort particulier pour impliquer activement les parlementaires hommes. Le projet a renforcé la relation entre le Parlement marocain et la **société civile** en soutenant la participation de cette dernière au processus législatif, notamment à travers des séminaires et des subventions ciblées. Il a intégré la société civile de manière transversale, en impliquant ses représentants dans des activités liées à l'égalité de genre, la jeunesse et l'environnement (voir paragraphe 5.4 sur les questions transversales).

En conclusion, la mise en œuvre de ce projet a été un succès. Le partenariat stratégique entre l'APCE, l'Union européenne et le Parlement du Maroc a permis de conjuguer l'expertise technique de l'APCE et de ses délégations membres en matière de travail parlementaire, ainsi que celle du Conseil de l'Europe sur des thèmes d'intérêt commun, avec une coopération politique solide, bâtie sur une relation de confiance instaurée depuis 2011 et continuellement renforcée. Suite à l'évaluation du partenariat pour la démocratie⁵, la décision de l'APCE d'octroyer des droits supplémentaires en janvier 2025⁶ à la délégation marocaine illustre concrètement cette dynamique. Cette décision reconnaît les résultats remarquables obtenus par la délégation dans la réalisation des objectifs du partenariat et permet une participation accrue de la délégation marocaine et une intensification des échanges.

3. INTRODUCTION

Le projet visait à renforcer les capacités des deux Chambres du Parlement du Maroc dans les domaines de l'évaluation des politiques publiques, de l'ouverture du Parlement à la société civile et de la diplomatie parlementaire. Le Parlement joue un rôle clé dans la représentation des intérêts des citoyens marocains. Ses fonctions originelles de législateur, de contrôle de l'action du Gouvernement et de diplomatie parlementaire, se sont vues renforcées et diversifiées après la révision de la Constitution de 2011, y compris via l'ajout de l'évaluation des politiques publiques (art. 70 de la Constitution⁷) à ses prérogatives.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe intitulé « Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc » financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

Ce rapport a été préparé conformément à l'article 3.8 de la description de l'action, qui stipule que le Conseil de l'Europe doit soumettre un rapport annuel d'étape couvrant chaque année de mise en œuvre du projet. Il décrit en détail les activités entreprises et évalue les progrès

⁵ Résolution APCE 2492 de 2023 « Evaluation du fonctionnement du partenariat pour la démocratie », 25 avril 2023.

⁶ [Activités du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente \(27 janvier 2025\)](#).

⁷ Article 70 de la Constitution de 2011 : « Le Parlement exerce le pouvoir législatif. Il vote les lois, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques. Une loi d'habilitation peut autoriser le gouvernement, pendant un délai limité et en vue d'un objectif déterminé, à prendre par décret des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Les décrets entrent en vigueur dès leur publication, mais ils doivent être soumis, au terme du délai fixé par la loi d'habilitation, à la ratification du Parlement. La loi d'habilitation devient caduque en cas de dissolution des deux Chambres du Parlement, ou de l'une d'elles. ».

accomplis dans la réalisation des objectifs de chaque composante du programme, et comporte des conclusions sur les résultats et l'impact de chaque volet du projet (voir paragraphes en bleu)



Figure 1_Activités réalisées en chiffres. Extrait de la présentation de la dernière réunion du COPIL technique

4. ÉVALUATION GLOBALE ET PRINCIPALES RÉALISATIONS

4.1 AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Résultat intermédiaire 1. «Le Parlement du Maroc remplit ses fonctions d'organe responsable du suivi et de l'évaluation des politiques publiques adoptées et mises en œuvre par le gouvernement»

Résultat immédiat 1.1 «Le Parlement renforce sa procédure d'évaluation (ex ante et ex post) des politiques publiques du gouvernement»

Dans le cadre du résultat immédiat 1.1, l'objectif principal a été de soutenir le Parlement marocain dans l'exercice du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques, conformément à la Constitution de 2011. La mise en œuvre s'est articulée autour de deux axes : 1) l'amélioration des compétences des membres élus du Parlement marocain par le biais d'expériences concrètes de politiques publiques et de législations dans divers pays du Conseil de l'Europe, adaptables au contexte marocain ; 2) le renforcement des compétences du personnel parlementaire en matière de méthodologies et d'outils d'évaluation (par exemple, plan de travail, cadre logique, indicateurs, outils de consultation publique) ainsi que de la rédaction des rapports d'évaluation.

La mise en œuvre s'est concentrée à la fois sur les activités d'évaluation de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers dans le but de répondre aux besoins exprimés par les parlementaires et les fonctionnaires en charge de l'évaluation des politiques publiques au sein des deux chambres du Parlement du Royaume du Maroc. À la demande de la Chambre

des représentants, le travail d'évaluation des politiques publiques et des lois s'est principalement concentré sur le Secrétariat de l'Évaluation et du Contrôle, et dans une moindre mesure sur le Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaire (CERDP). Cette orientation s'explique par le fait que le Secrétariat de l'Évaluation et du Contrôle assure l'accompagnement des travaux des groupes thématiques constitués chaque année pour mener ces évaluations.

En particulier, les activités ont ciblé trois groupes de travail thématique différents chargés de l'évaluation des politiques publiques au sein des deux chambres : le **Groupe de travail thématique chargé de l'évaluation du Plan National de la Réforme de l'Administration (2018-2021)**; le **Groupe de travail thématique chargé de l'évaluation des conditions et circonstances d'application de la loi 103-13 concernant la lutte contre les violences faites aux femmes de la Chambre des Représentants** ; ainsi que le **Groupe de travail thématique chargé de l'évaluation des politiques de la jeunesse de la Chambre des Conseillers**. La méthodologie adoptée a permis de combiner des échanges entre parlementaires de différents pays, des interventions d'experts et des ateliers pratiques. L'implication conjointe des parlementaires et des fonctionnaires dans les mêmes activités a renforcé la collaboration et le travail d'équipe entre ces deux catégories impliquées dans l'évaluation des politiques publiques.

Au total, les activités organisées ont permis de partager l'expérience en matière de méthodologie d'évaluation et des politiques sectorielles de douze (12) pays membres du Conseil de l'Europe, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Macédoine du Nord, le Portugal, la Suisse, le Royaume-Uni, ainsi que du Parlement européen.

Suite à une première activité commune aux deux Chambres réalisée en octobre 2021, le projet a accompagné le **Groupe de travail thématique chargé de l'évaluation du Plan National de la Réforme de l'Administration (2018-2021) de la Chambre des Représentants** à travers l'organisation d'une table ronde sur l'évaluation des politiques publiques en matière de réforme de l'administration le 23 mars 2022 au siège du Parlement marocain à Rabat. Cet accompagnement s'est poursuivi avec l'organisation d'un Séminaire d'information pour le groupe de travail de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc sur le plan de réforme de l'administration publique les 23, 24 et 25 mai 2022 à Strasbourg et Kehl (Allemagne). Ces activités ont permis aux fonctionnaires et aux parlementaires d'acquérir des compétences théoriques ainsi que de mieux connaître les expériences de plusieurs pays en vue de la publication et de la discussion du rapport d'évaluation présenté et discuté lors de la session plénière de la Chambre des Représentants de juillet 2022.

En même temps, le **Groupe de travail thématique chargé de l'évaluation des politiques de la jeunesse de la Chambre des Conseillers** du Parlement marocain a été soutenu à travers l'organisation le 30 mars 2022 au Parlement marocain d'une table ronde sur l'évaluation des

”

Ce fut un véritable privilège de travailler avec l'Assemblée parlementaire et de bénéficier de votre soutien précieux tout au long de ce processus d'évaluation de la loi 103.13. Grâce à notre collaboration fructueuse, nous avons pu mener à bien plusieurs activités importantes, que ce soit au Maroc ou à l'étranger, et je suis convaincue que notre partenariat continuera à porter ses fruits. (..) Ces initiatives nous ont permis de sensibiliser davantage à cette thématique essentielle et de partager des expériences enrichissantes à Kehl et Madrid.

Khadija OULBACHA, Présidente du Groupe de travail thématique sur l'application de la loi 103.13

politiques publiques intitulée « Les politiques de la jeunesse : la préparation et l'intégration des jeunes à la vie active » qui a permis aux membres du groupe de travail thématique et aux fonctionnaires de la Chambre des Conseillers de dialoguer avec des experts internationaux et des parlementaires dans la phase de rédaction du rapport d'évaluation publié et discuté lors de la session plénière de la Chambre des Conseillers en juillet 2022.

A partir d'octobre 2022, le soutien fourni par le projet s'est concentré surtout sur le **Groupe de travail thématique chargé de l'évaluation des conditions et circonstances d'application de la loi 103-13 concernant la lutte contre les violences faites aux femmes**. Ce groupe a bénéficié d'un appui continu, de son lancement en octobre 2022 jusqu'à la finalisation de ses travaux en juillet 2024, à travers sept activités variées, notamment des visites de centres d'accueil pour femmes victimes de violences, ainsi que des rencontres avec des professionnels intervenant en France et en Espagne (voir liste des activités réalisées à l'Annexe I). Ce soutien a permis de mieux comprendre et répondre aux besoins spécifiques des parlementaires et fonctionnaires impliqués. L'expertise du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été un atout majeur, enrichissant les activités du projet grâce à son réseau d'experts et à son expertise reconnue. Ce travail a permis de promouvoir la Convention d'Istanbul et d'encourager le Parlement à poursuivre une éventuelle signature de cette Convention par le Maroc. De plus, ce soutien a eu lieu à un moment clé où le Maroc engageait des débats sur la réforme du Code de la Famille, un texte législatif qui touche à des thèmes proches des questions de la violence faite aux femmes.

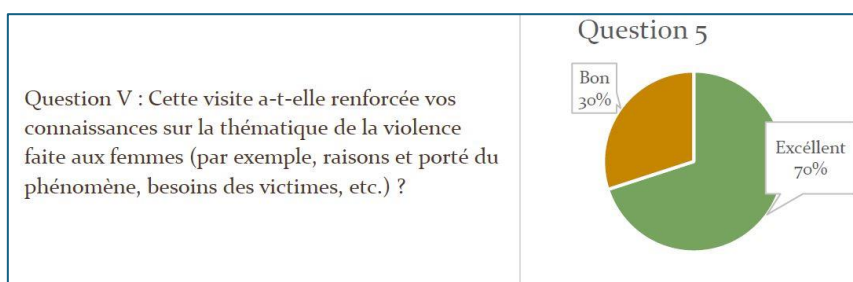


Figure 2_Extrait du rapport sur la visite d'études en Espagne

Le rapport du groupe d'évaluation a été discuté en session plénière en juillet 2024, puis traduit en français grâce au projet et partagé avec le gouvernement, les associations de la société civile, ainsi que les ambassades présentes au Maroc et susceptibles de financer la mise en œuvre de certaines recommandations. Ce rapport met en lumière la contribution du projet, en faisant référence aux activités réalisées en collaboration avec l'APCE. Il inclut des constats démontrant l'appropriation par l'institution parlementaire de l'importance de l'évaluation comme fonction essentielle du travail parlementaire, ainsi qu'une compréhension approfondie du phénomène de la violence à l'égard des femmes, de ses causes et caractéristiques. La traduction en français du rapport du groupe de travail de la Chambre des Représentants est annexée à ce rapport. En janvier 2025, la ministre de la Solidarité, de l'insertion sociale et de la famille, Naima Ben Yahya, a déclaré que 'la révision de la loi n° 103.13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes tiendra compte des études de diagnostic et d'évaluation réalisées par le parlement, les secteurs gouvernementaux ou le pouvoir judiciaire, ainsi que les propositions de la société civile'⁸.

⁸ [La révision de la loi relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes tiendra compte des études de diagnostic et d'évaluation \(ministre\) | MAP Express](#)

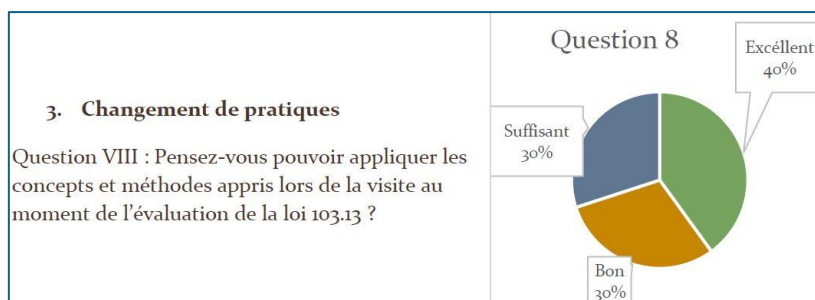


Figure 3_Extrait du rapport sur la visite en Espagne

Pour la mise en œuvre de ses activités dans le cadre du résultat immédiat 1, l'APCE a mobilisé non seulement son propre savoir-faire, mais aussi celui de ses Parlements nationaux, ainsi que l'expertise de la Commission de Venise. Cette dernière a fourni des experts et a activement contribué à l'organisation du séminaire de formation intitulé 'L'évaluation des lois par l'institution parlementaire' en mars 2024 qui a été partiellement financé par le Programme Sud V 2022-2025 « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie par des normes partagées dans le sud de la Méditerranée », une initiative conjointe entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. L'expertise de la Commission de Venise a été particulièrement valorisée et intégrée dans la rédaction du rapport sur l'évaluation de la loi 103.13 concernant les violences faites aux femmes.

Cet accroissement des compétences et des connaissances des parlementaires et du personnel du Parlement marocain en matière d'évaluation des politiques publiques a été renforcé par la réalisation de **l'étude « L'évaluation dans les parlements nationaux »**, confiée à l'Université de Lausanne. L'objectif principal de cette étude était d'identifier et présenter les bonnes pratiques en matière d'évaluation des politiques publiques au sein des parlements nationaux européens et d'identifier des pistes de réflexions pour l'amélioration du système d'évaluation du Parlement marocain. L'étude comporte quatre parties : une analyse de la littérature récente sur l'évaluation et les parlements, l'analyse des résultats d'une enquête sur les services parlementaires nationaux européens menée via le Centre européen de recherche et de documentation parlementaire (CERDP) auprès de trente (30) parlements nationaux européens, deux études de cas (Suisse et Royaume-Uni) et des réflexions conclusives sur le contexte marocain. Les résultats de cette étude ont été partagés avec les fonctionnaires du service de l'évaluation et du contrôle à la Chambre des Représentants lors d'une rencontre en juin 2023. Le texte final de l'étude a été élaboré en prenant en compte les retours des fonctionnaires de la Chambre des Représentants. Malgré plusieurs convocations, la Chambre des Conseillers n'a pas pris part aux échanges concernant ce texte. Le document complet de l'étude est annexé à ce rapport.

Au cours des années de mise en œuvre du projet, des évolutions notables ont été observées tant dans la compréhension de l'importance de l'évaluation pour la vie démocratique que dans le rôle du Parlement à cet égard, que dans les méthodologies de travail utilisées et dans les structures de travail de la Chambre des Représentants dédiées à l'évaluation des politiques publiques. En effet, le nombre d'évaluations réalisées a augmenté de même que les ressources humaines et financières allouées à cette activité. En 2024, la Chambre a adopté deux initiatives clés : 1) le lancement d'un système d'évaluation ex-ante des lois pour analyser leur impact potentiel avant adoption, en prenant en compte les aspects économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels, dans le but d'améliorer la qualité législative et de garantir une prise de décision éclairée ; 2) le développement d'un tableau de bord et d'un système informatisé pour le suivi des recommandations, afin d'optimiser l'efficacité du travail parlementaire. Ces initiatives, inspirées par les échanges avec les experts du Conseil de l'Europe, témoignent de la volonté de la Chambre d'assurer une gouvernance responsable et transparente, avec un contrôle continu des

actions entreprises. Ces nouvelles initiatives pourraient nécessiter un appui supplémentaire à l'avenir pour garantir leur mise en œuvre efficace et leur pérennité.

Résultat intermédiaire 2. « Le Parlement est davantage ouvert, et ce de façon efficace, aux citoyens, notamment aux jeunes et aux femmes, et à la société civile du Maroc, et soutient et encourage leur participation dans le processus législatif »

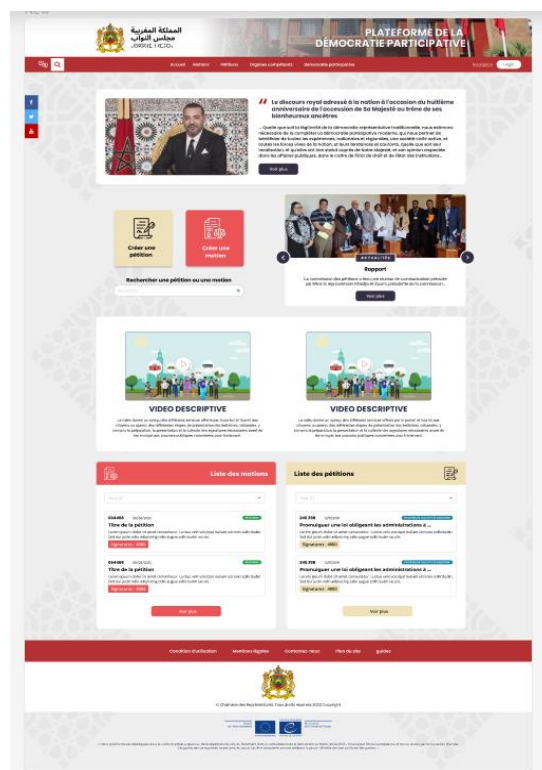
Résultat immédiat 2.1 « Les mécanismes de consultation parlementaire avec la société civile et les citoyens sont renforcés, afin de les sensibiliser davantage à l'importance de leur participation au processus législatif »

Dans le cadre du résultat immédiat 2.1, les efforts ont été concentrés sur le renforcement des capacités des parlementaires et des fonctionnaires de la nouvelle Commission des pétitions de la Chambre des Représentants, créée en novembre 2022, ainsi que sur le développement d'un outil de collecte des pétitions, la plateforme électronique des pétitions et motions de cette même Chambre. Un soutien a également été apporté à la société civile. La Chambre des Représentants a montré un bon niveau d'intérêt pour ces initiatives, tandis que la Chambre des Conseillers n'a pas été impliquée, en raison de son inactivité dans le domaine des pétitions et motions⁹.

Les initiatives entreprises s'inscrivent dans la réalisation des objectifs du Plan d'action de la Chambre des Représentants en matière d'OGP 2022-2023, qui désigne l'APCE comme partenaire stratégique pour sa mise en œuvre. Elles contribuent notamment à l'engagement 4 « Consolider le Parlement numérique » et à l'engagement 6 « Implication des citoyens dans les processus du travail parlementaire ».

Tout au long de l'année 2023, trois activités de **soutien à la Commission des pétitions** et à son secrétariat ont été organisées : un séminaire parlementaire sur la démocratie participative et la participation des citoyens (Rabat, 2 février), une visite d'étude au Parlement portugais (Lisbonne, 15/16 juin) et une visite d'étude au Parlement du Royaume-Uni sur la démocratie participative (Londres, 11/12 décembre). Ces échanges ont permis aux participants de mieux comprendre les attentes de la société civile et de découvrir deux des expériences les plus inclusives et performantes en matière de démocratie participative, celles du Portugal et du Royaume-Uni. L'objectif principal était de renforcer les capacités des parlementaires marocains pour faire progresser la mise en œuvre des lois n° 64-14 sur les motions et n° 44-14 sur les pétitions, telles qu'amendées en 2022.

Ce travail de renforcement de capacité a été complété par la rédaction et production de matériel de divulgation, tels que la Brochure pétitions '**Pétitionnez auprès de votre Parlement**' et la Brochure motions '**Proposez une motion**



⁹ La Chambre des Conseillers n'a jamais reçu de pétitions ni de motions à ce jour et n'a pas non plus créé de Commission ad hoc pour traiter cette question.

législative' ainsi que la publication du **Bilan de la présentation des pétitions et des motions en matière législative 2016-2021**, publiés en 2024.

Figure 4_Page d'accueil de la plateforme électronique des pétitions et motions législatives

Dans l'objectif de contribuer au travail national en cours sur l'élaboration d'une nouvelle loi sur la consultation publique, un expert international a été choisi pour rédiger l'**Etude « Les pratiques parlementaires en matière de consultation publique de la société civile et des citoyens »**. Publiée en arabe et en français en juin 2024, l'étude a été diffusée et a fait l'objet d'échanges constructifs entre l'expert et le secrétariat de la Chambre des Représentants. Cette publication propose un éventail de pratiques menées par d'autres Parlements en Europe et ailleurs, accompagnées de recommandations concrètes pour améliorer le système de consultation publique de l'institution parlementaire

Par ailleurs, le projet a soutenu le Parlement marocain dans la création et le déploiement d'une **Plateforme électronique des pétitions et motions législatives** adressées au Président de la Chambre des Représentants. Finalisée en 2024, cette plateforme permet de recevoir et de traiter les pétitions et motions législatives provenant des citoyens. Son objectif principal est de faciliter la consultation des citoyens et de la société civile sur les questions législatives, via un système accessible et transparent de soumission de pétitions et de motions.

En 2023, le projet a également soutenu **l'association Coalition Civile pour la Montagne** en lui octroyant une subvention pour la collecte de signatures en vue de la présentation d'une pétition et d'une motion sur le développement de la législation concernant les zones montagneuses au Maroc. L'objectif de cet appui était d'encourager la présentation de pétitions et de motions afin d'amener le Parlement à se saisir de la question. La subvention a permis d'organiser plusieurs événements visant à mieux informer les citoyens et à récolter leurs signatures. Toutefois, malgré les efforts déployés, l'association n'a pas pu atteindre le nombre nécessaire de signatures, qui reste élevé (4 000 pour une pétition et 20 000 pour une motion).

Le projet a contribué à la sensibilisation, la prise de conscience et au renforcement des compétences des parlementaires et fonctionnaires de la Chambre des Représentants, la Chambre des Conseillers étant restée inactive dans ce domaine. Les parlementaires et les fonctionnaires ont montré un intérêt croissant, particulièrement après la création de la Commission des pétitions à l'automne 2022. Cependant, le faible nombre de pétitions et l'absence de motions adressées à la Chambre des Représentants limitent l'impact du travail réalisé et l'engagement des acteurs impliqués. Tant que les conditions pour la soumission de pétitions et motions telles que prévues dans les textes législatifs de référence restent complexes (nombre élevé de signatures requises, nécessité d'indiquer la date de validité de la carte nationale pour chaque signature, obligation d'être inscrit sur les listes électorales pour signer), il sera difficile d'obtenir des résultats concrets dans ce domaine. Les expériences nationales étudiées, notamment celles des Parlements portugais et britannique, ont permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration, à savoir l'introduction d'une méthode de vérification des signatures par échantillonnage, en remplacement de la vérification totale des signatures recueillies ; la diversification des réponses du Parlement en fonction du nombre de signatures récoltées (par exemple, abaisser le seuil de soumission des pétitions et motions et réserver les auditions ou débats publics aux seules pétitions ou motions ayant dépassé un certain nombre de signatures) ; et enfin, l'amélioration de la communication avec les citoyens, notamment à travers une refonte de la plateforme électronique de soumission des pétitions et motions.

Résultat immédiat 2.2 « Le Parlement du Maroc se dote et met en œuvre une stratégie et des outils permettant son ouverture aux citoyens et à la société civile de l'ensemble du Royaume »

Dans le cadre du résultat immédiat 2.2, les efforts ont été axés sur deux objectifs principaux : sensibiliser les fonctionnaires des deux Chambres à l'importance et aux initiatives concrètes d'ouverture du Parlement aux citoyens, et développer ainsi que déployer des outils de communication. Cela inclut la mise en place du nouveau portail web de la Chambre des Conseillers et de la Mediabox de la Chambre des Représentants, visant à renforcer la transparence et à faciliter l'interaction avec la société civile.

Les initiatives entreprises s'inscrivent dans les objectifs du Plan d'action de la Chambre des Représentants en matière d'OGP 2022-2023, qui désigne l'APCE comme partenaire stratégique pour sa mise en œuvre. Elles contribuent particulièrement à l'Engagement 3 « Ouverture sur le public (Action de réception : Le Parlement reçoit les citoyens, notamment les jeunes, les élèves et les étudiants) ».

Deux événements ont été organisés pour sensibiliser les parlementaires et le personnel des deux Chambres aux bonnes pratiques internationales en matière d'ouverture du Parlement aux citoyens. Le 14 décembre 2021, **une table ronde sur le thème « L'Ouverture du Parlement aux citoyens : pourquoi et comment ? »** a eu lieu au Parlement marocain à Rabat. Cet événement a réuni des fonctionnaires des deux chambres ainsi que des représentants des Parlements belge, italien, britannique et grec. Les échanges ont permis aux participants marocains de mieux comprendre les mesures à adopter pour améliorer l'ouverture du Parlement aux citoyens et renforcer les échanges entre les institutions législatives et la société civile. Une **visite d'étude** a eu lieu les 28 et 29 novembre 2022 **au Parlement italien**, portant sur le thème de l'ouverture du Parlement aux citoyens. Cette visite avait pour objectif de faire connaître l'expérience italienne aux fonctionnaires des deux Chambres du Parlement marocain, responsables de cette thématique, et de proposer des pistes pour améliorer l'ouverture du Parlement marocain envers les citoyens et la société civile. L'organisation de cette visite, après la table ronde, a permis aux fonctionnaires marocains de mieux comprendre les outils pédagogiques utilisés en Italie pour informer le public et les étudiants sur le fonctionnement et les prérogatives du Parlement, en vue d'adopter des pratiques similaires au Maroc.

Une attention particulière a été portée à l'amélioration des outils de communication du Parlement marocain, notamment avec **la refonte et le déploiement du nouveau portail web de la Chambre des Conseillers**. L'objectif principal de cette initiative était de renforcer la communication de la Chambre envers ses diverses cibles et de répondre aux nouveaux besoins exprimés par ses départements internes. Pendant près de deux ans, l'équipe du projet a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de la Chambre des Conseillers et a bénéficié de l'accompagnement d'un expert international en graphisme, consultant pour le site web de l'APCE. Le travail a été confié à une entreprise nationale, tout en prenant en compte les meilleures pratiques adoptées par d'autres Parlements européens. Le nouveau portail permet aux citoyens d'accéder plus facilement aux documents produits par la Chambre, comme ceux relatifs aux séances plénières, aux commissions ou aux projets de lois en discussion. Par ailleurs, la version multilingue du site (arabe, amazigh, anglais, français) facilite l'accès aux informations pour un public international. Cette évolution permet une meilleure transparence, un renforcement de l'ouverture du Parlement, et un accès simplifié aux ressources parlementaires pour l'ensemble des citoyens.

[Accueil | Chambre des conseillers](#)

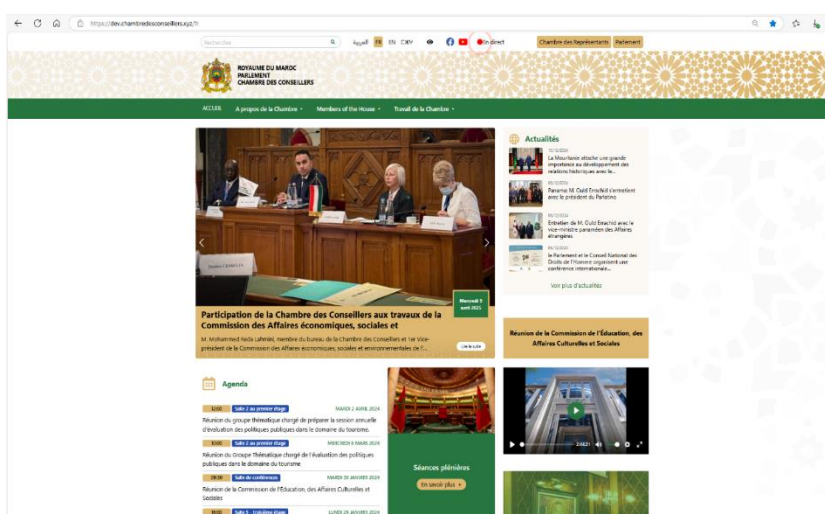


Figure 5_Page d'accueil du portail web de la Chambre des Conseillers

Les équipes de l'APCE et de la Chambre des Représentants du Parlements marocain ont travaillé en étroite collaboration pour la conception, montage, transfert et mise à disposition d'une **MediaBox**, un studio multimédia destiné à améliorer la communication et l'interaction du Parlement avec le public. Situé dans les locaux du Parlement marocain, ce studio a été conçu sur le modèle de la MediaBox de l'APCE. L'espace multi-caméras permet aux membres du Parlement d'enregistrer des clips vidéo, tels que des déclarations ou des interviews, qui peuvent ensuite être partagés sur les réseaux sociaux, envoyés par e-mail ou publiés sur des sites web, facilitant ainsi l'engagement avec les citoyens. La Chambre des Représentants a exprimé un vif enthousiasme pour ce projet et a investi une somme considérable, environ 50 000 euros, pour aménager l'espace destiné à accueillir la MediaBox. La MediaBox a été installée à Rabat la semaine du 18 novembre 2024, et une session de formation pour le personnel de la Direction de la Communication a eu lieu la semaine suivante, afin de les familiariser avec l'utilisation de l'équipement. Enfin, la MediaBox a été officiellement remise au Secrétaire général de la Chambre des Représentants, M. El Khadi, lors d'une cérémonie le 28 novembre 2024. Cette initiative vise à améliorer la visibilité du travail parlementaire et à renforcer la communication avec le public marocain et international.

Une cérémonie officielle d'inauguration de la MediaBox en présence du Président de la Chambre des Représentants, M. El Alami, de l'Ambassadrice de l'Union européenne au Maroc, Mme Llombart Cussac et de la Cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe, Mme Carmen Morte Gomez, aura lieu prochainement.

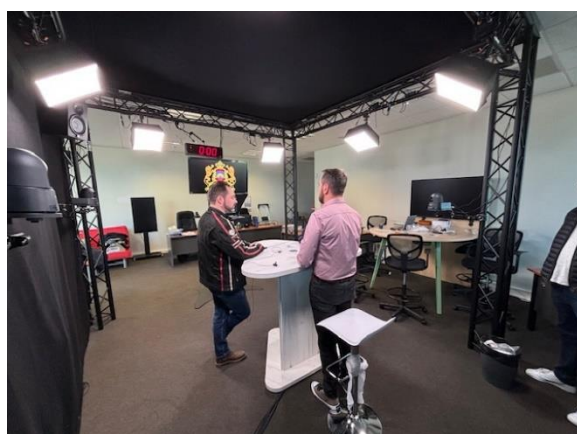


Figure 6_Photos de la MediaBox en phase de montage à Strasbourg

Afin d'améliorer la transparence et l'accès à l'information, une **subvention a été attribuée à TAFRA**, un centre de recherche marocain engagé dans la consolidation de l'État de droit au Maroc, à la demande de la DUE. Cette subvention visait à fournir aux électeurs marocains une meilleure information sur les candidats, leurs programmes politiques et les résultats des élections. Pour ce faire, deux applications (« Candidats » et « PVs ») ont été développées pour les élections de 2021. En particulier, les applications avaient comme but de constituer une base de données contenant les résultats des élections au niveau d'agrégation le plus fin et les listes de candidats à ces élections. Conformément au caractère non-partisan de TAFRA, les applications sont proposées à tous les partis politiques candidats aux élections. Cependant, malgré les accords de coopération signés entre TAFRA et les partis politiques, la faible participation de ces derniers à la mise en œuvre du projet a constitué un obstacle majeur. En particulier, le manque de transfert des informations nécessaires de la part des partis politiques a empêché une gestion adéquate des applications, limitant ainsi les résultats obtenus. Malgré les difficultés rencontrées, les applications ont pu agréger et diffuser les données et informations publiques à disposition sur les candidats et les programmes électoraux.

En outre, le projet a soutenu le développement de l'application mobile « **Espace du Conseiller pour une communication ouverte** ». Il s'agit d'une application destinée aux parlementaires ainsi qu'au grand public. Elle permet à ses utilisateurs de se tenir informés des textes de loi, des travaux de la Chambre des Conseillers et de son actualité.

Le Parlement marocain a fait preuve d'une forte volonté d'agir et d'une certaine vision stratégique, dont témoigne l'ambition de se doter d'instruments modernes de communication avec le grand public, tel que la MediaBox. La participation du Parlement à plusieurs éditions annuelles du Salon International du Livre depuis 2022 est un pas positif, car elle favorise la visibilité du Parlement et de ses travaux auprès du grand public. L'interaction avec les citoyens, en particulier avec les jeunes, à l'occasion de ce Salon est désormais complétée par des séances de simulation parlementaire destinées aux élèves¹⁰, comme suggéré par la visite d'étude au Parlement italien. L'organisation d'une exposition célébrant les 60 ans du Parlement mérite également d'être saluée¹¹. Cependant, l'ouverture physique du bâtiment du Parlement demeure souvent restreinte aux écoliers et aux groupes autorisés, en raison de considérations de sécurité. Une plus grande ouverture du Parlement, au-delà de ces groupes, et une multiplication des interactions serait bénéfique non seulement pour renforcer la transparence et la proximité avec les citoyens, mais aussi pour promouvoir une culture démocratique plus inclusive et participative. Une certaine lenteur de la machine administrative a également eu un impact sur la validation des livrables du projet sous ce volet, à savoir le portail web de la Chambre des Conseillers.

Résultat intermédiaire 3. « La diplomatie parlementaire et le dialogue politique du Parlement du Maroc avec les Parlements de pays voisins et de pays membres du Conseil de l'Europe sont développés »

Résultat immédiat 3.1 « Les parlementaires marocains et les membres de son administration développent et renforcent les échanges réguliers et constants avec leurs homologues des pays voisins de la région et européens en particulier avec les pays

¹⁰ [Le Parlement marocain participe à la 29^e édition du Salon international de l'édition et du livre | النواب، البرلمان، مجلس المغربية المملكة](#)

¹¹ [Le Parlement marocain célèbre le 60^e anniversaire de sa création le 17 janvier - Barlamane /Fr](#)

membres du Conseil de l'Europe, dans le cadre de l'APCE et des activités du Conseil de l'Europe au niveau national et international »

L'objectif était avant tout d'intensifier les échanges entre les parlementaires marocains et leurs homologues européens, tant au Maroc qu'à l'étranger afin d'améliorer le dialogue politique entre le Parlement marocain, l'APCE et d'autres Parlements nationaux.

Le **Statut de partenaire pour la démocratie** accordé au Maroc par l'APCE en 2011 a été le point de départ de ce travail. Le Statut reflète l'engagement volontaire du Maroc en faveur des valeurs de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit. En 2023, le Partenariat a fait l'objet d'une évaluation et l'APCE a adopté la [Résolution 2492\(2023\) « Evaluation du fonctionnement du partenariat pour la démocratie »](#) dans laquelle il a été décidé d'accorder certains droits¹² aux délégations des partenaires pour la démocratie. Par ailleurs, il a été prévu d'octroyer des droits supplémentaires aux délégations ayant obtenu des résultats exceptionnels dans l'atteinte des objectifs du partenariat et qui participent activement aux travaux de l'Assemblée ainsi qu'à ceux de ses Commissions¹³. Sur cette base, le [Règlement de l'APCE](#)¹⁴ a été amendé et la délégation marocaine a reçu, en janvier 2025, des droits supplémentaires en reconnaissance des efforts fournis en tant que délégation partenaire pour la démocratie. Ces droits ont été accordés par une décision du Bureau¹⁵, ratifiée par l'Assemblée au début de la session de janvier 2025. Cette décision repose sur une proposition formulée par la Commission des questions politiques et de la démocratie¹⁶.

¹² Par. 7. L'Assemblée décide que les droits suivants doivent être accordés aux délégations de partenaires pour la démocratie, en plus de ceux prévus par l'article 64:

7.1 les présidentes et présidents des délégations de partenaires pour la démocratie doivent avoir le droit de participer aux réunions de la Commission permanente;

7.2 les membres des délégations de partenaires pour la démocratie doivent avoir le droit de poser des questions orales spontanées aux oratrices et orateurs invités lors des séances plénières de l'Assemblée et des réunions de la Commission permanente;

7.3 les délégations de partenaires pour la démocratie doivent avoir le droit de désigner des membres chargés de participer aux travaux des commissions et sous-commissions (y compris des sous-commissions ad hoc) de l'Assemblée qui leur sont ouvertes. Les noms de ces membres désignés devraient figurer sur les listes des commissions et sous-commissions sous la référence «partenaires pour la démocratie» et s'ajouter au nombre de membres de commissions désignés par les délégations des États membres conformément à l'article 44.1;

7.4 les membres des délégations de partenaires pour la démocratie doivent avoir le droit d'être nommés membres à part entière dans divers réseaux établis au sein de l'Assemblée.

¹³ Par 8. L'Assemblée décide en outre que certains droits supplémentaires peuvent être accordés aux délégations de partenaires pour la démocratie qui ont obtenu des résultats remarquables dans la réalisation des objectifs du partenariat et qui participent pleinement aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions. Ces droits supplémentaires peuvent inclure, pour les délégations ou leurs membres à titre individuel:

8.1 le droit de déposer des propositions de recommandation et de résolution, sous réserve qu'elles soient cosignées par un membre de l'Assemblée, les deux noms étant cités comme auteurs de ces propositions;

8.2 le droit de déposer des amendements, sous réserve qu'ils soient cosignés par un membre de l'Assemblée, les deux noms étant cités comme auteurs de ces amendements;

8.3 le droit de demander des débats d'actualité et d'être choisis pour ouvrir ces débats. Si une telle demande émane d'un membre d'une délégation de partenaires pour la démocratie à titre individuel, elle doit être cosignée par un membre de l'Assemblée, les deux noms étant cités comme auteurs de la demande, et doit recueillir le soutien de 19 autres membres de l'Assemblée. Si la demande émane d'une délégation de partenaires pour la démocratie, elle devrait être soutenue par un groupe politique, une délégation nationale ou une commission, conformément à l'article 53.2;

8.4 le droit de déposer des déclarations écrites, sous réserve qu'elles soient cosignées par un membre de l'Assemblée, les deux noms étant cités comme auteurs de ces déclarations;

8.5 le droit d'être désigné-e-s rapporteur-e-s pour les rapports d'information qui ne contiennent pas de projet de résolution et/ou de recommandation.

¹⁴ Voir Art. 64.

¹⁵ Par. 1.7 du Rapport d'Activités : [Activités du Bureau de l'Assemblée et d\(e\) la Commission permanente \(27 janvier 2025\)](#).

¹⁶ Carnet de Bord de la réunion de la Commission des questions politiques et de la démocratie tenue à Paris le 11 décembre 2024.

Afin de créer des synergies entre les activités statutaires du Parlement du Maroc et les objectifs du partenariat pour la démocratie, l'intervention du projet a d'abord ciblé l'organisation et la tenue d'**échanges de très haut niveau**. Grâce à cette approche, le Parlement marocain a pu démontrer son engagement envers les valeurs démocratiques et les réformes législatives, renforçant ainsi sa crédibilité et sa coopération avec l'APCE. Ces efforts ont non seulement amélioré le dialogue politique, mais ont aussi contribué à l'attribution de droits supplémentaires à la délégation marocaine en 2025, comme détaillé ci-dessus.

Deux Présidents de l'APCE se sont rendus au Maroc et ont participé à des visites officielles lors de l'ouverture et de la clôture de ce projet. Le Président Daems s'est rendu à Rabat en juillet 2021 pour présider la conférence d'ouverture du projet, sur le thème « Les femmes en politique : comment progresser vers l'égalité ? ». L'actuel Président Rousopoulos s'est rendu en visite officielle à Rabat en avril 2024 pour l'ouverture de la Conférence finale du projet intitulée « Migration et dérèglements climatiques : quelle articulation ? ». A ces occasions, les Présidents ont rencontré les Présidents de deux Chambres du Parlement, le Premier Ministre et le ministre des Affaires étrangères. Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération entre le Maroc et le Conseil de l'Europe, surtout au niveau parlementaire. La coopération parlementaire s'est ensuite renforcée en 2023, culminant avec l'organisation de la réunion de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, les 16 et 17 mars à Marrakech, suivie d'une réunion du « Réseau parlementaires pour un environnement sain » à l'université Polytechnique Mohammed VI de Ben Guérir le 18 mars.

À cela s'ajoutent les nombreuses activités du projet détaillées dans les chapitres précédents, qui ont permis aux parlementaires marocains de s'engager dans des échanges enrichissants avec leurs homologues européens. Ces échanges ont eu lieu lors de visites en Espagne, Italie, Portugal, et Royaume-Uni, mais aussi à travers des interactions directes avec des parlementaires venant d'Autriche, Belgique, Finlande, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Serbie, Suisse, et Ukraine, qui ont activement contribué aux activités du projet.

En parallèle une action d'information et formation pour le personnel du Parlement marocain a été menée. Deux délégations de la Chambre des Conseillers se sont rendues à Strasbourg, au mois d'octobre 2022 et au mois de septembre 2023. Ces délégations de haut niveau, dont une présidée par le Secrétaire Général de la Chambre des Conseillers M. El Assad Zerouali, ont pu mieux comprendre les activités du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire et leur impact sur le travail du Parlement du Maroc. Les membres de la délégation ont reçu copie de la version arabe du Manuel pour les parlementaires de l'APCE dont la traduction en arabe avait été prise en charge par le projet. Le Manuel est annexé à ce rapport.

Par ailleurs, la coopération a permis la **tenue d'activités sur des thèmes d'intérêt commun pour les deux parties** avec un accent particulier sur des questions cruciales telles que l'égalité des genres, la protection de l'environnement et la jeunesse. Le thème de l'égalité de genre a été un thème porteur traité sous ses différents aspects, de l'égalité dans la participation politique des femmes, de la lutte contre les violences faites aux femmes et à l'autonomisation économique des femmes. Les activités organisées autour de ces thèmes ont été complétées par la production de publications plurilingues, dont le rapport de la conférence d'ouverture intitulé « Les femmes en politique : comment progresser vers l'égalité ? » et le manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – Convention d'Istanbul (annexés à ce rapport). Ces publications ont eu pour objectif principal d'améliorer la compréhension du thème par les participants et de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les parlementaires, tout en renforçant leur engagement à progresser vers une société plus inclusive et égalitaire.

Le thème de la protection de l'environnement a été traité à plusieurs reprises tout au long du projet, notamment lors de la conférence finale, mais aussi lors de la visite à l'Université Polytechnique de Ben Guérir, où des discussions ont porté sur les enjeux du réchauffement climatique et ses conséquences sur l'environnement, tant au Maghreb qu'en Europe. Ces échanges ont permis de sensibiliser les participants à l'importance de la coopération transnationale pour lutter contre les défis environnementaux communs. De plus, en lien avec l'évaluation de la politique de la jeunesse par la Chambre des Conseillers, une délégation de parlementaires et de jeunes marocains a pris part, en juin 2022, à la Youth Action Week organisée à Strasbourg par le Conseil de l'Europe. Cette participation a offert une plateforme de réflexion et de partage sur les politiques jeunesse en Europe et leur potentiel d'adaptation aux réalités marocaines.

Le volet de la diplomatie parlementaire a joué un rôle clé dans la réussite du projet. Il a constitué non seulement le noyau de départ, mais aussi la voie de développement de la coopération entre l'APCE et le Parlement marocain. Il est en outre un gage de durabilité des résultats. L'octroi de droits supplémentaires à la délégation marocaine auprès de l'APCE en 2025 représente le couronnement du processus entamé et marque le point de départ d'une nouvelle étape pour une coopération accrue. Cette évolution dans les relations entre l'APCE et le Parlement du Maroc est le fruit des activités de coopération menées dans le cadre du projet. La mission d'observation des élections menée par l'APCE en septembre 2021¹⁷, à l'invitation du Parlement marocain, ainsi que la tenue à Marrakech de la réunion de la Commission des questions sociales, santé et développement durable de l'APCE méritent également d'être mentionnées comme des étapes importantes dans le renforcement de cette relation de confiance réciproque entre l'APCE et le Parlement marocain. Grâce à ces initiatives, les membres de l'APCE, y compris ses Présidents, ont pu mieux connaître les caractéristiques, le fonctionnement et les membres du Parlement marocain. Cette meilleure compréhension a renforcé les liens entre les deux institutions et facilité une coopération plus fluide et plus efficace sur des thèmes d'intérêt commun et dans la perspective de continuer à construire ensemble un espace juridique commun et de poursuivre les efforts pour promouvoir les valeurs démocratiques, les droits humains et l'État de droit.

¹⁷ [Observation des élections législatives au Maroc \(8 septembre 2021\).](#)



Figure 7 _Participation en chiffres extraite de la présentation de la dernière réunion du COPIL technique

4.2 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

A la clôture de la mise en œuvre du projet, les enseignements suivants peuvent être tirés :

- De manière générale, le Parlement marocain a exprimé un **fort intérêt pour la coopération** avec l'APCE, visant à développer ses capacités grâce à cette coopération. L'engagement du Parlement marocain, entamé avec l'obtention du Statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE en 2011, s'est considérablement intensifié et approfondi grâce à la mise en œuvre du projet. Cet intérêt est encore plus marqué quand il s'agit d'actions concrètes, telles que l'organisation d'événements de haut niveau, y compris les visites des Présidents de l'APCE, ainsi que des séminaires, des groupes de travail et la co-crédation d'outils numériques et de communication. Le parcours pour l'attribution d'un nouveau statut au Parlement marocain par l'APCE en 2025 a été sans aucun doute appuyé par la mise en œuvre du projet.

- Le **contexte de travail « hyper flexible »** du Parlement marocain exige une grande capacité d'adaptabilité dans des délais très courts. Les unités chargées de la coopération internationale au sein des deux Chambres font face à une charge de travail importante, tandis que les instances politiques, notamment les Présidents des deux Chambres, sollicitent fréquemment des ajustements de dernière minute ou même des modifications d'agenda.
- Les **fonctionnaires du Parlement marocain** sont dans l'ensemble très compétents et engagés. L'APCE collabore avec certains d'entre eux depuis 2010, et un solide rapport de confiance mutuelle s'est immédiatement instauré et renforcé au fil du temps, avec un approfondissement de cette coopération et un élargissement à un plus grand nombre de fonctionnaires lors de la mise en œuvre du projet. Des nouvelles équipes ont été formées, par exemple en matière d'évaluation des lois et des politiques publiques. Cela demande un fort investissement initial en termes de formation du personnel.
- Les deux Chambres du Parlement marocain présentent des **différences notables**, tant en termes de moyens et de ressources disponibles qu'en raison de leurs contraintes spécifiques et de leurs rythmes procéduraux distincts. La taille des unités dédiées à la coopération internationale et l'existence d'équipes spécialisées varient également, tout comme les processus décisionnels internes. À titre d'exemple, concernant l'évaluation des politiques publiques, abordée avec les deux Chambres à des moments différents, la Chambre des Représentants a opté pour la création d'un service spécifique chargé des évaluations, composé d'un nombre important de fonctionnaires. En revanche, la Chambre des Conseillers a préféré déployer des fonctionnaires en fonction des besoins ponctuels, ce qui a donné lieu à des résultats différents.
- Le **cycle d'évaluation des politiques publiques** par l'institution parlementaire est relativement court (5 mois) et nécessite une forte réactivité dans la conception et la mise en œuvre d'activités d'appui et d'accompagnement.
- Les deux Chambres, en particulier la Chambre des Conseillers, disposent de **mécanismes de validation interne** très complexes, ce qui entraîne parfois une prise de décision lente et compliquée. Ces processus ont occasionné des retards dans la validation de certains livrables, tels que le portail web de la Chambre des Conseillers et la plateforme électronique de la Chambre des Représentants. Ces délais ne sont pas toujours compatibles avec une mise en œuvre efficace du projet de coopération.
- La Chambre des Conseillers dispose d'une faible **capacité d'absorption** des activités à cause de son secrétariat moins nombreux et des changements fréquents de son personnel.

”

Je pense qu'aujourd'hui notre coopération est à un tournant : un nouveau projet de coopération et une nouvelle phase de notre partenariat – qui offrirait au Parlement marocain un plus large éventail de possibilités pour participer aux travaux de l'APCE – sont les voies à suivre. L'une complète l'autre.

Theodoros ROUSOPOULOS,
Président APCE (2024-2025), lors
de sa visite officielle à Rabat en
avril 2024

4.3 RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE MESURES DE SUIVI

Le projet a mené à terme les activités prévues et d'une façon générale a atteint ses objectifs. Cela étant dit, les parties prenantes ont convenu, lors des dernières réunions du COPIL technique et politique, de la nécessité et de l'importance de poursuivre dans cette coopération. Les pistes suivantes pourraient être envisagées pour une coopération future :

Poursuivre les travaux sur l'évaluation et la qualité législative et l'évaluation : compte tenu du succès de cette coopération sur les thèmes de l'évaluation des lois et des politiques publiques, il serait utile de continuer sur ce thème tout en élargissant le champ d'intervention. Continuer à travailler sur les méthodologies d'évaluation serait bénéfique, surtout pour la Chambre des Conseillers. L'intervention pourrait aller jusqu'à inclure le volet des questions adressées au Gouvernement, tant orales qu'écrites. Il serait opportun d'accompagner également le suivi du rapport sur la loi 103.13 en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, notamment en matière d'adaptations législatives ;

Renforcer la rédaction législative et la clarté des textes : sur la base des retours positifs des activités réalisées sur le thème de la qualité des lois, il serait opportun d'investir sur des activités en matière de la clarté, la cohérence et la prévisibilité des lois, des éléments essentiels à la sécurité juridique. Ce travail pourrait être mené en coopération avec les experts et le secrétariat de la Commission de Venise ;

Continuer à investir dans l'ouverture du Parlement : étant donné l'importance de la communication et de l'ouverture dans la construction d'une relation de confiance entre le Parlement et les citoyens et dans l'objectif ultime de renforcer la démocratie, il apparaît opportun de continuer à investir tant dans la communication de l'institution parlementaire que dans les outils de participation directe, notamment les pétitions et les motions. Il est également essentiel de poursuivre les efforts pour favoriser le rapprochement, y compris physique, de l'institution avec citoyens ;

Promouvoir l'égalité de genre et lutter contre les violences faites aux femmes : en s'appuyant sur le travail déjà accompli, l'APCE et le Conseil de l'Europe plus en général pourrait mettre à disposition son expertise sur en matière d'égalité de genre et lutte contre les violences faites aux femmes, par exemple en appuyant le groupe de travail temporaire sur l'égalité et la parité mis en place par la Chambre des représentants en 2024. Ce soutien pourrait inclure des analyses comparatives, des échanges interparlementaires ou des auditions thématiques ;

Travailler ensemble sur des thématiques d'intérêt commun : le Conseil de l'Europe est en train de développer son action dans deux domaines particulièrement pertinents, tels que le droit à un environnement propre, sain et durable et l'intelligence artificielle et la gouvernance démocratique. Ce sont des sujets qui intéressent le Parlement marocain également.

5. OPÉRATIONNALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Dans l'ensemble des aspects liés à la mise en œuvre du projet, l'équipe a assuré une gestion rigoureuse et efficace en s'appuyant systématiquement sur la méthodologie de gestion de projet du Conseil de l'Europe ([PMM](#)) et sur ses outils. Cette approche a permis de garantir la planification stratégique, le suivi régulier des activités, l'évaluation des résultats ainsi que l'adaptation continue aux besoins et aux contraintes du contexte.

5.1 COORDINATION

La mise en œuvre du projet a été assurée par l'équipe du projet basée principalement au sein du Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat, sous la coordination de la Direction de la coordination des programmes (DPC). L'équipe a été composée d'une gestionnaire de projet, fonctionnaire international à temps plein, une assistante et une chargée de communication à temps partiel (50%) toutes deux fonctionnaires locaux et, pendant une période limitée, d'un assistant de projet basé à Strasbourg. L'équipe à Rabat a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'APCE, basé à Strasbourg, qui a fourni un soutien politique, technique et logistique au projet. En

particulier, un fonctionnaire de la Division de la coopération interparlementaire et du soutien aux projets de l'APCE, ainsi qu'un assistant de projet pendant une période limitée, ont contribué à la mise en œuvre du projet, sans être rémunérés par le budget du projet.

Tout au long de la période de mise en œuvre du projet, les membres de l'équipe ont bénéficié de sessions de formation et d'échanges avec d'autres collègues du Conseil de l'Europe afin de leur permettre de tisser des liens avec les autres services de l'organisation et de peaufiner leur connaissance du fonctionnement des procédures de mise en œuvre de projets par le Conseil de l'Europe. Les différents membres de l'équipe se sont aussi rendus au Siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, à différentes reprises, pour assister aux sessions plénières de l'APCE, avec, depuis le mois d'avril 2022, la participation de la nouvelle délégation marocaine, ainsi que pour accompagner les délégations lors de différents événements organisés à Strasbourg et dans d'autres capitales européennes.

Le projet est inséré dans la base de données de gestion de projet du Conseil de l'Europe (outil PMM) accessible au personnel du siège et des bureaux extérieurs, facilitant ainsi la coordination en interne de la programmation, du suivi et du compte rendu des activités.

Pendant toute la période, la **coordination avec la Délégation de l'Union Européenne (DUE)** a été améliorée à travers des échanges écrits et des réunions en ligne et en présentiel auxquelles l'équipe de Strasbourg et l'équipe sur place ont participé. En particulier, des réunions régulières ont eu lieu pour discuter des plans de travail semestriels et de la mise en œuvre du projet. Comme convenu, les échanges d'information ont été faits principalement par courriel électronique et à travers des réunions régulières facilitées par la proximité entre les locaux du Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat et de la DUE à Rabat.

Engager les partenaires et les bénéficiaires et les impliquer dans la mise en œuvre du projet est l'un des moyens les plus efficaces de garantir la réalisation des résultats identifiés dans le cadre logique. Afin de s'assurer du soutien politique nécessaire à l'optimisation des résultats, l'équipe du projet a décidé d'impliquer non seulement le personnel du Parlement en charge des différents aspects auxquels le projet touche, mais aussi ceux qui ont le pouvoir de contribuer à la réalisation des objectifs et à assurer leur durabilité, tels que les secrétaires généraux des deux Chambres et les parlementaires eux-mêmes. En juin 2022, les représentants du Conseil de l'Europe se sont entretenus avec le Président de la Chambre des Conseillers tandis qu'en septembre de la même année une réunion a eu lieu entre l'équipe du projet et le nouveau Secrétaire Général de la Chambre des Conseillers. M. El Khadi, Secrétaire général de la Chambre des Représentants, a participé à toutes les réunions du COPIL technique et a tenu des réunions fréquentes avec l'équipe du projet.

Deux coordinateurs, M. Mohammed Doukha pour la Chambre des Représentants et Mme Nahid Bennani pour la Chambre des Conseillers, ont été désignés pour gérer la coordination de la mise en œuvre du projet et les relations avec le Conseil de l'Europe. Des réunions entre l'équipe du projet et les coordinateurs ont été organisées régulièrement, les réunions étant le moyen le plus efficace d'assurer la coordination et la prise de décisions. Mme Bennani a aussi eu l'occasion de se rendre à Strasbourg, lors de la visite du Secrétaire général de la Chambre des Conseillers au mois de septembre 2022 et a pu échanger avec la Secrétaire générale de l'APCE et les membres du Secrétariat chargés de la mise en œuvre du projet.

5.2 COMPLÉMENTARITÉ ET SYNERGIES AVEC D'AUTRES PROJETS

Des synergies ont été établies avec d'autres projets **bilatéraux mis en œuvre par le Conseil de l'Europe au Maroc dans le cadre du Partenariat de Voisinage avec le Maroc (2022-2025)**, et financés par des contributions volontaires des États membres du Conseil de l'Europe,

notamment celui contre la violence à l'égard des femmes. Les synergies pertinentes ont également été établies avec le Programme Sud V « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie par des normes partagées dans le sud de la Méditerranée », une initiative conjointe entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe durant la période 2022 - 2025, dont l'objectif est de poursuivre l'appui aux réformes démocratiques dans le Sud de la Méditerranée à travers la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et cette région. Cette coopération a permis l'organisation du séminaire sur l'évaluation des lois par l'institution parlementaire avec la contribution de la Commission de Venise en mars 2024.

Par ailleurs, le plan de travail proposé a pris en compte la complémentarité et la cohérence de l'intervention avec les jumelages institutionnels des deux Chambres du Parlement marocain avec leurs pairs européens¹⁸ financés par l'Union européenne. A ce propos, des réunions régulières et des échanges se sont tenus entre l'équipe du projet et le Conseiller résident du **jumelage avec la Chambre des Conseillers**. Par ailleurs, ce dernier a participé à plusieurs activités organisées dans le cadre de ce projet ainsi qu'à certaines réunions du COPIL afin d'améliorer la coordination. En 2022, le **jumelage avec la Chambre des Représentants** a démarré, et les premières activités ont été mises en œuvre. Comme avec l'autre jumelage, des réunions de coordination ont été organisées avec l'équipe du jumelage de façon régulières. Par ailleurs, l'équipe du projet APCE a participé à la plupart des réunions du COPIL du jumelage avec la Chambre des Représentants.

En ce qui concerne le résultat intermédiaire 2, des efforts de coordination ont également intéressés des autres programmes financés par l'Union européenne, tels que l'**Assistance technique du Programme d'Appui Stratégique à la Société Civile au Maroc** et le **Programme d'appui à la participation citoyenne** mis en œuvre par Enabel (coopération belge), surtout au sujet du système des pétitions et des initiatives en matière de consultation publique.

Quant aux **synergies avec d'autres organisations internationales**, plusieurs échanges d'information ont eu lieu avec l'équipe des projets de coopération avec le Parlement marocain mis en œuvre par la Fondation Westminster pour la Démocratie (WFD) et l'Institut National de la Démocratie (NDI). Ces échanges ont permis d'éviter toute duplication des activités et d'optimiser les résultats.

5.3 GESTION DES RISQUES

Les risques éventuels liés à la mise en œuvre de ce projet ont été discutés et évalués avec les parties prenantes. Les stratégies d'atténuation des risques suivantes ont été considérées :

Dans le contexte de la **pandémie de Covid-19**, la probabilité et le possible impact d'une fermeture prolongée des frontières ont été évalués. Au vu de l'intérêt des partenaires à privilégier la tenue d'événements en présentiel, ainsi que l'amélioration de la situation sanitaire dans le pays et en Europe, il avait été convenu que la majeure partie des événements seraient organisés en présentiel. Cependant, la fermeture des frontières entre décembre 2021 et février 2022 a causé un ralentissement dans la mise en œuvre du projet. Au cours de cette période, une activité et des réunions en ligne ont été organisées pour continuer dans la mise en œuvre du projet.

Un autre risque identifié concernait l'**impact des élections législatives**, qui se sont tenues au mois de septembre 2021, sur le calendrier de la mise en œuvre des activités. Tenant compte de ce risque, il avait été prévu que les activités organisées en 2021 se focaliseraient sur le travail avec les membres du personnel du Parlement, plutôt que sur celui des parlementaires eux-

¹⁸ Le jumelage entre la Chambre des Conseillers d'un côté et les Sénats français et italien de l'autre a déjà été contractualisé. L'autre jumelage entre la Chambre des Représentants et l'Assemblée nationale française ainsi qu'un consortium d'autres pays de l'Union européenne devrait démarrer au cours de la première partie de l'année 2022.

mêmes, en raison de l'indisponibilité des parlementaires qui seraient occupés avec la campagne électorale, et du principe de non-ingérence dans les campagnes électorales.

Le Parlement a pris ses fonctions le 8 octobre 2021, mais il a fallu compter avec un délai significatif pour connaître la composition des différentes commissions qui sont concernées par les activités du projet, par exemple celles en charge des pétitions et motions ou celles responsables de l'évaluation des politiques publiques, dans chacune des deux Chambres du Parlement, pour pouvoir démarrer le travail de fond sur la réforme ou la consolidation de ces politiques. A titre d'exemple, la Commission sur les pétitions de la Chambre des Représentants, qui devait être l'interlocuteur principal pour une série d'activités du projet, n'a été nommée qu'à l'automne 2022. Par ailleurs, il faut souligner que le 70% des parlementaires occupent leur siège pour la première fois, ce qui a demandé un plus long temps d'adaptation et plus d'efforts pour bâtir des nouvelles relations entre l'équipe du projet et les nouveaux élus.

Le plan de travail ayant été défini selon les besoins identifiés par les parties prenantes aux niveaux technique et politique, l'impact et la probabilité du risque lié à un niveau insuffisant d'**engagement de la part des deux Chambres du Parlement marocain** ont été considérés comme étant faibles. En effet, le Parlement marocain jouissait du statut de partenaire pour la démocratie avec l'APCE depuis 2011, et la coopération au niveau politique était déjà bien établie et structurée. Il faut aussi signaler que le Parlement marocain a finalement choisi, au mois d'avril 2022, sa nouvelle délégation qui participe aux activités statutaires de l'APCE. Grâce à cette coopération renouvelée, les parlementaires marocains ont pu participer régulièrement aux sessions plénières et aux réunions de commissions en échangeant avec leurs homologues européens.

La mise en œuvre du projet a reposé sur un groupe réduit de fonctionnaires de chaque Chambre et leurs **capacités d'absorption et de réponse** se sont révélées parfois limitées. C'est pourquoi l'étroite coopération avec les responsables des jumelages, d'ailleurs prévue par le projet, a été intensifiée pour éviter tout chevauchement dans la planification des initiatives. Par ailleurs, l'équipe du projet a travaillé pour renforcer les relations avec les Secrétaires généraux des deux Chambres à travers plusieurs rencontres finalisées à mettre en valeur les résultats du projet et à accorder à ses activités toute l'attention nécessaire.

Un **changement important dans l'équipe de la Chambre des Conseillers**, notamment la nomination d'un nouveau Secrétaire général, est intervenu au mois de juin 2022 après une absence prolongée de l'ancien Secrétaire général. Ce changement a entraîné un ralentissement dans la prise de décisions du côté de la Chambre des Conseillers qui a duré quelques mois, entre avril et septembre 2022, ainsi que le besoin de renouer des relations. L'équipe du projet a cherché à tisser des liens avec le nouveau Secrétaire général dès que l'information de sa nomination a été transmise et s'est entretenue avec lui en septembre 2022. Malgré les efforts de coordination, la prise de décisions au niveau de la Chambre des Conseillers a été très lente et a causé du retard dans le bon déroulement des activités. Le Secrétaire général de la Chambre des Conseillers n'a malheureusement participé à aucune réunion du COPIL technique depuis le début de son mandat.

5.4 QUESTIONS TRANSVERSALES

Intégration de la dimension de genre

Tel qu'indiqué dans la Description de l'Action, l'intégration de la dimension de genre s'est faite à travers la promotion d'une participation équilibrée des femmes et des hommes aux activités du projet, y inclut dans les prises de parole, un focus thématique sur les questions d'égalité de

genre, ainsi que le renforcement de la participation et de l'engagement des hommes parlementaires vis-à-vis de ces questions.

En particulier, le thème de l'égalité de genre, porteur et transversal, a été abordé sous plusieurs angles: la participation politique des femmes, la lutte contre les violences qui leur sont faites, ainsi que leur autonomisation économique. Le choix, en 2022, de la Chambre des Représentants d'évaluer la loi 103-13 sur la violence faite aux femmes, a permis de toucher en profondeur aux questions de la dimension de genre dans un vaste spectre de politiques et pendant une période importante du projet, entre octobre 2022 et mars 2024. A cela s'ajoute un intérêt particulier de membres femmes du Parlement, en particulier de cette commission ad hoc, pour promouvoir la discussion et le débat, non seulement sur la question des violences faites aux femmes, mais aussi plus en général sur la question de la dimension de genre. Cette évaluation intervient à un moment où, au Maroc, un groupe de travail nommé par Sa Majesté le Roi est en train d'examiner la réforme du Code de la famille, un cadre législatif qui est appelé à aborder des questions étroitement liées à la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce contexte, les activités du projet ont contribué à poursuivre la discussion sur l'accession possible du Maroc à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe.

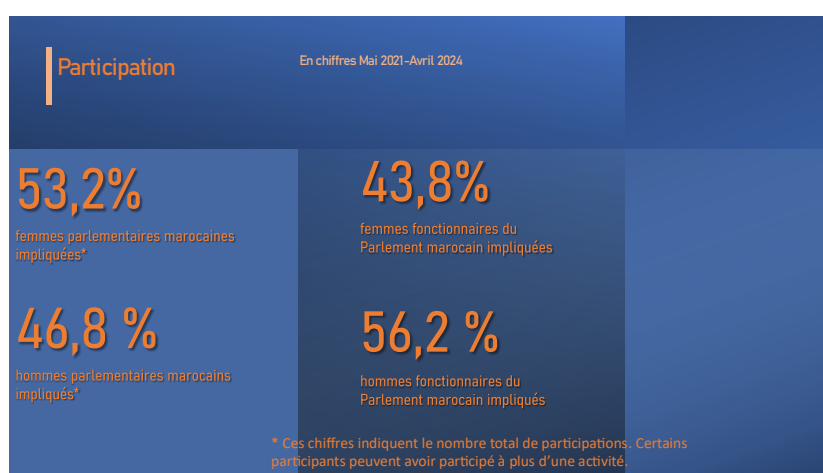


Figure 8_Participation et dimension de genre

Participation de la société civile

Même si des opportunités d'interactions entre le Parlement et la société civile existent, une certaine réticence du Parlement à s'ouvrir à la société civile persiste et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour bâtir une véritable relation de confiance entre la société civile et le Parlement

En août 2022, la Chambre des Représentants a publié son Plan national OGP 2022-2023, à la suite d'une réunion de consultation avec les représentants de la société civile nationale et de l'organisation d'une consultation publique sur le texte du plan national. Le Plan national mentionne l'APCE comme partenaire stratégique pour sa mise en œuvre et notamment de l'engagement 3 « Ouverture sur le public » (Action de réception : Le Parlement reçoit les citoyens, notamment les jeunes, les élèves et les étudiants), l'engagement 4 « Consolider le Parlement numérique » et l'engagement 6 « Implication des citoyens dans les processus du Travail Parlementaire ».

Des rencontres régulières ont lieu entre l'équipe du projet et les organisations de la société civile, tels que l'association SimSim, pour comprendre leurs besoins et leurs attentes en ce qui concerne la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, d'autres organisations internationales ont été

consultées afin de pouvoir identifier les autres initiatives mises en œuvre par d'autres acteurs internationaux, tel que NDI, dans ce domaine.

Dans ce contexte, le projet est intervenu sur la relation entre le Parlement et la société civile par les moyens suivants :

- Dans le cadre des activités visant à atteindre le **Résultat immédiat 2.2** « Le Parlement du Maroc se dote et met en œuvre une stratégie et des outils permettant son ouverture aux citoyens et à la société civile de l'ensemble du Royaume » :

Cet axe d'intervention concerne le renforcement des interactions entre le Parlement, les citoyens et la société civile. Des initiatives spécifiques ont été mises en place dans l'objectif de développer le processus de consultation des organisations de la société civile par les instances parlementaires et de les associer aux processus législatif et décisionnel. Dans ce cadre, une subvention a été octroyée à l'association Coalition Civile pour la montagne pour la soutenir dans la collecte de signatures nécessaires à la soumission d'une pétition et motion à la Chambre des Représentants. Par ailleurs, un séminaire parlementaire sur la démocratie participative et la participation des citoyens a été organisé, avec une large participation de la société civile.

- En incluant la participation de la société civile **de façon transversale** dans les différents axes d'intervention du projet :

Des représentants de la société civile ont participé activement à plusieurs activités du projet sur les thèmes de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, de la jeunesse et de la protection de l'environnement. Les représentants de la société civile nationale et internationale ont pu faire entendre leur voix dans le cadre du processus d'évaluation de la loi 103.13 sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Une attention particulière a été accordée aux jeunes et à leur participation à la vie démocratique du pays. Le projet a appuyé la Chambre des Conseillers dans son travail d'évaluation des politiques publiques en matière d'accès des jeunes à la vie active. Un groupe de six jeunes représentants de la société civile marocaine, ont participé à la Semaine d'action de la jeunesse sous le thème de « Démocratie Maintenant » organisée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg au mois de juin 2022, avec deux membres élus de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers du Parlement du Maroc. Par la suite, les jeunes et les parlementaires se sont réunis au bureau du Conseil de l'Europe à Rabat pour donner suite à ce dialogue. Sur le thème de la protection de l'environnement, des experts issus de la société civile ont sensibilisé des parlementaires marocains et européens à travers l'atelier interactif « Fresque du Climat », organisé dans le cadre de la réunion du Réseau des parlementaires pour un environnement sain de l'APCE, tenue à Marrakech en mars 2023.

Objectifs de développement durable (ODD) du programme des Nations Unies à l'horizon 2030

Le projet a contribué principalement à la réalisation progressive des ODD suivants :

- **ODD 5** : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (5.5¹⁹) en mettant l'accent sur la contribution des hommes et des femmes à la vie politique du pays et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
- **ODD 16** : « Paix, Justice et Institutions Efficaces » (16.1 ; 16.2 ; 16.3 ; 16.6 ; et 16.10²⁰) grâce à l'action de soutien au Parlement marocain visant à renforcer ses capacités ainsi que sa redevabilité et la transparence de son action;

¹⁹ 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

²⁰ 16.1 « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés » ; 16.2 « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et

- **ODD 17** : « Partenariats pour la réalisation des objectifs » (17.9²¹) en visant à rendre le Parlement national plus ouvert à la société civile et à encourager la coopération entre le Parlement et la société civile pour atteindre des objectifs communs.

5.5 DURABILITÉ DE L'ACTION

L'équipe du projet a investi dans la durabilité de l'action grâce à une série d'interventions ciblées, conçues en étroite collaboration avec les parties prenantes. Certaines de ces interventions se sont concentrées sur des secteurs prioritaires et en développement pour les deux Chambres du Parlement marocain, notamment l'évaluation des politiques publiques et la communication. Plusieurs éléments ont été pris en considération afin de favoriser la durabilité. En particulier :

Groupes cibles : le choix des groupes cibles à impliquer dans les différentes actions a fait l'objet d'une réflexion approfondie. L'intervention du résultat intermédiaire 1 a ciblé les nouveaux fonctionnaires de la Division de l'évaluation et du contrôle de la Chambre des Représentants. Cela a permis de former des nouveaux fonctionnaires jeunes et très motivés qui ont ainsi acquis des compétences techniques et pratiques adaptées aux besoins actuels du Parlement dans le but de contribuer à dynamiser les processus décisionnels et à améliorer la qualité du service rendu aux citoyens.

Type d'intervention : l'intervention s'est concentrée sur des outils parlementaires conçus pour une utilisation à long terme, tels que la MediaBox et la Plateforme électronique des pétitions et des motions pour la Chambre des Représentants, ainsi que le site web de la Chambre des Conseillers. Ces instruments, en facilitant l'accès à l'information et en améliorant la transparence, jouent un rôle crucial dans l'engagement des citoyens et des parties prenantes avec le processus législatif. En parallèle, la production et l'impression de publications sur des thèmes d'intérêt majeur, tels que la consultation publique menée par l'institution parlementaire, ont été particulièrement utiles. Ces publications servent de base solide pour les discussions à long terme, en fournissant des repères clairs et des informations accessibles qui nourrissent le débat démocratique et renforcent la redevabilité des institutions.

Choix des thématiques : les activités se sont concentrées sur des thèmes d'importance capitale tant pour l'APCE que pour le Parlement marocain, sur lesquels le Conseil de l'Europe détient une expertise et peut continuer à apporter son soutien. Un exemple clé est la problématique de la violence à l'égard des femmes, sur laquelle le projet est particulièrement intervenu. Cette intervention a inclus un appui à l'évaluation de la loi 103.13, relative à la lutte contre la violence faite aux femmes, afin d'en analyser son efficacité et ses impacts.

Méthodologie : chaque activité s'est conclue avec la remise d'un rapport d'activité au Parlement marocain qui peut être consulté à tout moment par les parlementaires et les fonctionnaires de l'institution (voir Annexe II). Dans la plupart des cas, un questionnaire d'évaluation a été rempli par les participants à la fin de chaque activité à laquelle ils ont participé (voir Annexe III).

de torture dont sont victimes les enfants » ; 16.3 « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité » ; 16.6 « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » ; « 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux »

²¹ 17.9 « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ».

Accessibilité : l'interprétation en arabe a été assurée pour presque toutes les activités du projet, garantissant ainsi une participation inclusive et l'accessibilité des échanges pour tous les intervenants. De plus, la plupart des documents produits, tels que les études, les brochures et autres publications, ont été rendus disponibles en arabe et en français. Dans certains cas, ces documents ont également été traduits en anglais, assurant ainsi une large diffusion et une accessibilité à un public plus vaste, tant au niveau national qu'international.

Complémentarité : Depuis 2011, le Parlement du Maroc bénéficie du statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE, ce qui a renforcé ses liens institutionnels avec le Conseil de l'Europe. En janvier 2025, ce partenariat a été consolidé par l'octroi de nouveaux droits par l'APCE. Cette décision politique majeure résulte en grande partie de la perception positive des parlementaires européens, renforcée par les échanges approfondis menés dans le cadre des activités du projet, qui leur ont permis de mieux comprendre le fonctionnement du Parlement marocain.

5.6 SUIVI ET EVALUATION

La supervision et l'orientation de la mise en œuvre du projet ont été assurées par :

- Un **Comité de pilotage politique** composé des Présidents des deux Chambres du Parlement du Maroc, des Secrétaires Généraux des deux Chambres, des représentants de l'Union européenne, du Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et de son Secrétaire Général.
- Un **Comité de pilotage technique** composé de représentants des Secrétariats des deux Chambres du Parlement du Maroc, de l'Union européenne, du bureau du Conseil de l'Europe à Rabat et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

Le Comité de pilotage politique s'est réuni deux fois, au début du projet et à la clôture. Les Présidents de l'APCE, Rik Daems (2021) et Theodoros Rousopoulos (2024), se sont déplacés à Rabat pour rencontrer leurs homologues et ainsi permettre un échange de très haut niveau entre le Parlement marocain, l'APCE et la DUE.

Des réunions du Comité de pilotage technique ont eu lieu de façon régulières en présence de la Secrétaire Générale de l'APCE, des Secrétaires Généraux de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers, ou de leurs remplaçants ainsi que du Chef de la coopération de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) à Rabat. Les réunions ont permis la validation du plan de travail pour la période suivante. Un rapport a été produit à l'issue de chaque réunion du COPIL technique.

Réunions du Comité de pilotage politique	Réunions du Comité de pilotage technique
13 juillet 2021	17 juin 2021
30 avril 2024	3 février 2022
	4 juillet 2022
	31 janvier 2023
	13 juillet 2023
	16 novembre 2023
	29 avril 2024

Des échanges avec la DUE ont eu lieu plus fréquemment. Une consultation très étroite a été établie entre le gestionnaire du projet à Rabat et le chargé de programme de la DUE, Said Dahraoui, à travers des rencontres régulières de coordination.

Les rapports sur la planification et la mise en œuvre ont été soumis à la DUE selon le calendrier suivant, en conformité avec les conditions générales du contrat « **Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc** » (ENI/2020/418-263) :

Rapports	Date de soumission
Rapport annuel d'étape (Narratif et financier)	Janvier 2022
Rapport annuel d'étape (Narratif et financier)	Janvier 2023
Rapport final (Narratif et financier)	Juin 2025

6. VISIBILITÉ ET COMMUNICATION

Tout au long de la période de mise en œuvre du projet, la visibilité de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et du Parlement du Royaume du Maroc a été assurée dans le respect du Plan de visibilité et de communication de l'UE et du CdE, ainsi que le Plan de communication du projet. A cet effet, l'ensemble des actions de communication du projet mettent en avant le logo, la mention de financement du projet ainsi que la participation des représentants de la DUE.

En particulier, la mise en œuvre du Plan de visibilité et de communication s'est déclinée en plusieurs actions :

- 1- Publication (News Items et Facebook) et communiqués de presse** : Plus de 100 publications sur le site web (news Items) et sur Facebook ont été produits et diffusés. Ces news ont été également relayés auprès de l'APCE, la DUE et le Parlement. Des

communiqués de presse ont été produits mais uniquement pour les grands évènements ;

- 2- **Site web** : [La page web dédiée au projet](#) a été alimentée avec plusieurs publications relatant les actualités et les différentes activités menées entre 2020 et 2024. Les différentes interviews réalisées en marge des activités ont été ajoutées à la page d'accueil et aux pages dédiées aux évènements.
- 3- **Interviews** : Plus de 30 interviews ont été réalisées entre 2020 et 2024. Elles ont été publiées sur la page web dédiée au projet, Facebook et partagées également avec la DUE et le Parlement pour diffusion. Ces interviews réalisées en marge des activités avec les participants nous permettent de mesurer l'impact de l'activité surtout dans le changement de perception.
- 4- **Newsletter** : Six newsletters semestrielles ont été réalisées et diffusées. Ces newsletters reprennent les moments forts du semestre ainsi que les activités organisées et leurs résultats.
- 5- **Produits de visibilité** : Plusieurs produits de visibilité (brochures, blocs notes, stylos, post it, clés USB, portes documents et sacs) ont été distribués tout au long de la période de mise en œuvre du projet, aussi bien lors des activités réalisées à Rabat qu'ailleurs.
- 6- **Relation presse** : Plusieurs supports presse officiels ont fait la couverture des évènements (SNRT, MAP et 2M). A cet effet, plusieurs interviews ont été accordées de la part de représentants de la DUE, du CdE et du Parlement marocain. La presse électronique reprenait à son tour les communiqués de presse et les relayait.

L'impact médiatique du projet tout au long de sa mise en œuvre peut s'apprécier à travers les données suivantes :

Support	Nombre de publications	Interactions
Site web	55 post	+ 45 000 personnes touchées
Facebook	45 post	
Interviews	30	N/A
Newsletter	6	- Audience touchée : +200 contacts
Presse	+ 100	N/A
Supports distribués	+ 2 000 supports de visibilité distribués (blocs notes, stylo, porte documents, sacs, brochures, clés USB, post it, etc.)	

7. ANNEXES

ANNEXE I : LISTE DES ACTIVITES REALISEES AU COURS DE LA PERIODE DE MISE EN OEUVRE (2020-2024)

Résultat immédiat 1 (évaluation des politiques publiques)

2021

1. Formation en matière d'évaluation de politiques publiques : collecte de données, entre mythe et réalité, Rabat 27/28 Octobre

2022

2. Conférence Parlementaire, Chambre des Représentants, " La réforme de l'administration publique : expériences comparées", Rabat, 23 mars
3. Séminaire d'information pour le groupe de travail de la Chambre des Représentants sur le plan de la réforme de l'administration publique, Strasbourg, 23/24 Mai
4. Conférence Parlementaire, Chambre des Conseillers, " Evaluation des politiques de la jeunesse : intégration et préparation de jeunes à l'accès au marché du travail", Rabat, 30 mars
5. Séminaire pour la Chambre des Représentants sur l'évaluation des lois par l'institution parlementaire, le cas de la loi 103.13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes, Rabat, 26/28 Octobre

2023

6. Séminaire : "L'évaluation des lois par l'institution parlementaires : Le cas de la loi 103.13", Kehl/Strasbourg, 15/17 mai
7. Journée d'étude de la Chambre des Représentants sur la loi 103.13, Rabat, 3 octobre
8. Visite du groupe parlementaire sur l'évaluation de la loi 103.13 sur la violence faite aux femmes, de la Chambre des Représentants, Madrid, Espagne, 25/27 octobre
9. Table ronde sur la violence faite aux femmes et évaluation de la loi 103.13, Rabat 7 décembre

2024

10. Séminaire de formation: "L'évaluation des lois par l'institution parlementaire", en coopération avec la Commission de Venise, Rabat, 5/6 mars
11. Elaboration en français de l'Etude "L'évaluation dans les Parlements nationaux"
12. Traduction de l'arabe au français d'un extrait du texte du rapport de la Chambre des Représentants "Évaluation des modalités et des conditions d'application de la loi n° 103.13, relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes"

Résultat immédiat 2.1 (mécanismes de consultation avec la société civile, les citoyens, ouverture du Parlement)

2023

13. Séminaire parlementaire sur la démocratie participative et la participation des citoyens, Chambre des Représentants, Rabat 2 février
14. Visite d'étude au Parlement portugais en matière de démocratie participative, Lisbonne 15/16 juin
15. Plateforme digitale pour la démocratie participative en arabe, amazigh et français
16. Elaboration et publication de la Brochure pétitions 'Pétitionnez auprès de votre Parlement' en AR et FR
17. Elaboration et publication de la Brochure motions 'Proposez une motion législative' en AR et FR

18. Elaboration et publication de l'Etude "Les pratiques parlementaires en matière de consultation publique de la société civile et des citoyens sur la consultation publique" en AR et FR
19. Publication du Bilan de la présentation des pétitions et des motions en matière législative 2016-2021 en AR et FR
20. Subvention à l'ONG Coalition civile pour la montagne
21. Visite d'étude au Parlement du Royaume Uni sur la démocratie participative pour la Commission des pétitions de la Chambre des Représentants, Londres, 11/12 décembre

Résultat immédiat 2.2 (ouverture du Parlement)

2021

22. Subvention au Centre de Recherche TAFRA
23. Table ronde sur "L'ouverture du parlement aux citoyens : pour quelles raisons et comment ?", Rabat + hybride, 14 décembre
24. Application mobile « Espace du Conseiller pour une communication ouverte »

2022

25. Séminaire sur l'ouverture du parlement aux citoyens, en coopération avec les deux Chambres du Parlement italien, Rome, 28/29 Novembre

2023

26. Nouveau portail web pour la Chambre des Conseillers, en anglais, français, arabe et amazigh

2024

27. MédiaBox pour le Parlement marocain

Résultat immédiat 3.1 (diplomatie parlementaire)

Egalité et violence faite aux femmes

2021

28. Conférence Parlementaire, " Les femmes en politique: comment progresser vers l'égalité ?" , Rabat, 13 juillet
29. Elaboration et publication du Rapport de la conférence: "Les femmes en politique: comment progresser vers l'égalité?" en AR, FR et EN

2022

30. Séminaire parlementaire sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre la violence faite aux femmes, Chambre des Représentants, Rabat, 5 décembre

2023

31. Rencontre parlementaire "Le renforcement de l'autonomisation économique des femmes : emploi, entrepreneuriat, formation", avec la Chambre des Conseillers, Rabat, 22 février
32. Traduction en arabe et impression du Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe

Coopération avec l'APCE

2022

- 33. Traduction en arabe et impression du Manuel pour les parlementaires de l'APCE
- 34. Participation de deux parlementaires à la semaine de l'action pour la jeunesse, et la campagne du Conseil de l'Europe "Démocratie ici, démocratie maintenant", Strasbourg 28 juin, 1 Juillet
- 35. Séminaire d'information sur le Conseil de l'Europe pour une délégation de hauts fonctionnaires de la Chambre des Conseillers du Parlement du Maroc, Strasbourg, 3/4 octobre

2023

- 36. Journée d'étude Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain de l'Assemblée parlementaire Ben Guérir, 18 mars
- 37. Séminaire d'information sur le Conseil de l'Europe pour une délégation de la Chambre des Conseillers, Strasbourg, 22/23 juin

2024

- 38. Séminaire de clôture "Migration et dérèglements climatiques: quelle articulation?" , Rabat 30 avril

ANNEXE II : LISTE DES LIVRABLES ATTACHES AU PRESENT RAPPORT

- Etude "L'évaluation dans les Parlements nationaux" en français
- Traduction de l'arabe au français d'un extrait du texte du rapport de la Chambre des Représentants "Évaluation des modalités et des conditions d'application de la loi n° 103.13, relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes"
- Brochure pétitions 'Pétitionnez auprès de votre Parlement' en arabe et en français
- Brochure motions 'Proposez une motion législative' en arabe et français
- Bilan de la présentation des pétitions et des motions en matière législative 2016-2021 en arabe et français
- Etude "Les pratiques parlementaires en matière de consultation publique de la société civile et des citoyens sur la consultation publique" en arabe et français
- Rapport de la conférence: "Les femmes en politique: comment progresser vers l'égalité?" en arabe, français et anglais
- Manuel pour les parlementaires de l'APCE en arabe
- Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe en arabe
- Rapport formation en matière d'évaluation de politiques publiques : collecte de données, entre mythe et réalité, Rabat 27/28 Octobre 2021
- Rapport Conférence Parlementaire, Chambre des Représentants, " La réforme de l'administration publique : expériences comparées", Rabat, 23 mars 2022
- Rapport Séminaire d'information pour le groupe de travail de la Chambre des Représentants sur le plan de la réforme de l'administration publique, Strasbourg, 23/24 mai 2022
- Conférence Parlementaire, Chambre des Conseillers, " Evaluation des politiques de la jeunesse : intégration et préparation de jeunes à l'accès au marché du travail", Rabat, 30 mars 2022
- Rapport Séminaire pour la Chambre des Représentants sur l'évaluation des lois par l'institution parlementaire, le cas de la loi 103.13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes, Rabat, 26/28 Octobre 2022
- Rapport Séminaire : "L'évaluation des lois par l'institution parlementaires : Le cas de la loi 103.13", Kehl/Strasbourg, 15/17 mai 2023
- Rapport Journée d'étude de la Chambre des Représentants sur la loi 103.13, Rabat, 3 octobre 2023
- Rapport Visite du groupe parlementaire sur l'évaluation de la loi 103.13 sur la violence faite aux femmes, de la Chambre des Représentants, Madrid, Espagne, 25/27 octobre 2023
- Rapport Table ronde sur la violence faite aux femmes et évaluation de la loi 103.13, Rabat 7 décembre
- Rapport Séminaire de formation: "L'évaluation des lois par l'institution parlementaire", en coopération avec la Commission de Venise, Rabat, 5/6 mars 2024
- Rapport Visite d'étude au Parlement portugais en matière de démocratie participative, Lisbonne 15/16 juin 2023
- Visite d'étude au Parlement du Royaume Uni sur la démocratie participative pour la Commission des pétitions de la Chambre des Représentants, Londres, 11/12 décembre 2023

ANNEXE III : EXEMPLE DE FORMULAIRE D’EVALUATION DES ACTIVITES

Fiche d’évaluation de la visite d’études

Intitulé	Visite d’étude au Parlement du Royaume Uni en matière de démocratie participative
Date	11-12 décembre 2023
Durée	2 jours

Veuillez répondre aux questions suivantes en attribuant **une appréciation sur une échelle de 1 à 5 (1 - mauvais ; 2 - médiocre ; 3 - suffisant ; 4 - bon ; 5 - excellent)**

1. Qualité du séminaire

Questions	Appréciation
Est-ce que le programme de la visite/choix des intervenants est adapté à vos besoins ?	
Est-ce que les objectifs de la visite étaient clairs et précis ?	
Est-ce que les objectifs de la visite ont été atteints ?	
Est-ce que la discussion suivant les interventions a su répondre à vos questionnements ?	

2. Amélioration de compétences

Questions	Appréciation
Cette visite a-t-elle renforcé vos connaissances sur la thématique de la démocratie participative (bénéfices de la démocratie participative, raisons d’être, défis, etc) ?	
La visite d’études vous a-t-elle aidé à connaître des systèmes de pétitions du Parlement britannique ?	
La visite d’études vous a-t-elle permis d’identifier les atouts et les défis du système marocain de pétitions et motions ?	

3. Changement de pratiques

Questions	Appréciation
Pensez-vous pouvoir appliquer les concepts appris lors de la visite dans les différentes actions de votre travail ?	
Est-ce que vous avez identifié des pistes pour améliorer le travail du Parlement marocain en matière de démocratie participative/système de pétitions et motions ?	

Quels sont les points retenus lors de cette visite ?

--

Quels sont les points à revoir car non assimilés ou à rajouter lors d'un prochain séminaire ?

--

Commentaires :

--

ANNEXE IV : COMMUNICATION

Accueil
Actualités
Conseil de l'Europe
Bureau de Rabat
Programmes
Ressources
Contact

Vous êtes ici : Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat > Programmes > Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc > Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc

Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc



Violences faites aux femmes et aux filles : mise en œuvre et évaluation de la loi 103-13

RABAT | 7 DÉCEMBRE 2023

Allocution des 16 jours d'activités contre la violence basée sur le genre à l'égard des femmes...

[Voir toutes les actualités du projet](#)

A travers le projet conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe « **Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc** », l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) appuie les deux chambres du Parlement marocain dans leurs efforts pour renforcer leurs rôles, améliorer leurs performances et s'ouvrir davantage aux citoyens.

Ce projet vise à :

- Soutenir les efforts du Parlement marocain pour la conduite efficace du suivi et de l'évaluation des politiques publiques du gouvernement ;
- Accompagner l'ouverture du Parlement vers les citoyens, la société civile et d'autres partenaires et promouvoir efficacement la démocratie parlementaire au Maroc ;
- Soutenir la diplomatie parlementaire du Maroc et renforcer le dialogue interparlementaire du Parlement marocain avec ses homologues des pays voisins et les États membres du Conseil de l'Europe.

Le Parlement marocain bénéficie depuis 2011 du statut de **Partenaire pour la Démocratie** auprès de l'APCE ce qui lui permet une participation active aux activités de l'APCE.

LE PROJET EN BREF

- Durée :** novembre 2020 - avril 2024
- Budget :** 1,575 millions d'euros (UE: 95,24% ; CoE: 4,76%)
- Mise en œuvre :** Conseil de l'Europe
- Partenaire principal :** Parlement du Maroc (Chambre des Représentants et Chambre des Conseillers)
- Autres partenaires :** Conseil national des droits de l'homme (CNDH) ; Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) ; ministères marocains ; homologues d'Europe et de la région ; monde universitaire et de la recherche ; société civile
- Bénéficiaires finaux :** Citoyens du Maroc

RESTEZ INFORMÉS

SOUSCRIVEZ À LA NEWSLETTER

VIDÉOTHÈQUE



ÉQUIPE PROJET

Mme Grazia Alessandra SIINO, Gestionnaire du projet

Mme Hafsa MEKOUAR, Chargée de communication

Mme Meryem ASSIBAÏ, Assistante

Figure 10_Page du projet sur site web du bureau du Conseil de l'Europe à Rabat




COUNCIL OF EUROPE
EUROPEAN UNION

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU RÔLE DU PARLEMENT DANS LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE AU MAROC

Juillet-décembre 2023

[لاطلاع على النسخة العربية](#)



Echange d'expérience avec le Royaume Uni en matière de démocratie participative

11-12 décembre - Londres - Royaume Uni

Adressée aux membres et fonctionnaires de la Chambre des Représentants du Parlement marocain, cette visite d'études au Parlement britannique a permis aux participants de prendre connaissance du système de **démocratie participative** du Royaume-Uni et de réfléchir aux défis et aux avantages de sa mise en place. En examinant de près les pratiques du Parlement britannique, la délégation marocaine a pu identifier des bonnes pratiques qui peuvent être adaptées au paysage législatif marocain.

[Pour en savoir plus >](#)



Table ronde sur les violences à l'égard des femmes

7 décembre 2023 - Rabat

Cette table ronde vise à enrichir le débat qui accompagne le processus d'évaluation de la loi n° 103-13 relative à la lutte contre les **violences faites aux femmes** grâce à un échange entre les Parlementaires, les membres de la délégation marocaine auprès de l'APCE, les membres du Groupe thématique chargé de l'évaluation de la loi 103-13, ainsi qu'avec les membres du Groupe Thématique Genre (GTG) Maroc qui regroupe l'ensemble des organisations internationales et des ambassades engagées pour les questions d'égalité femmes-hommes au Maroc.

[Pour en savoir plus >](#)

Figure 9_Exemple de newsletter



Figure 11_Exemple de post FB en français et en arabe



ANNEXE V : Cadre logique et niveau d'atteinte des résultats

	Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau cible	Niveau d'atteinte des résultats
0 Impact	La démocratie au Maroc est consolidée par le renforcement du rôle du Parlement et par les réformes démocratiques entreprises en vue de la création d'un espace juridique commun entre le Maroc et l'Europe, qui servent d'exemple pour les pays voisins, ce qui contribue à renforcer le dialogue politique au niveau national et régional.	Niveau d'information et participation des citoyens, en particulier femmes et hommes, à l'activité parlementaire		
1.Résultat intermédiaire	Le Parlement du Maroc remplit ses fonctions d'organe responsable du suivi et de l'évaluation des politiques publiques adoptées et mises en œuvre par le gouvernement.	Nombre des lois et de politiques approuvées par le gouvernement, évaluées par le Parlement Qualité des rapports d'évaluation y compris tenant compte de la contribution des universités	Evaluation de dix lois et politiques publiques au cours de trois ans de mise en œuvre du projet Bonne qualité et bon niveau d'accessibilité des rapports d'évaluation rédigés par le Parlement Une procédure d'évaluation des politiques publiques efficace, inclusive et compréhensive est mise en place	Amélioration de la qualité des rapports d'évaluation du Parlement attribuable - inter alia - à une série d'activités du projet menées tout au long du cycle d'évaluation, impliquant à la fois les parlementaires et le personnel chargé de l'évaluation (pour la Chambre des Représentants focus sur l'évaluation en matière de réforme de l'administration publique et l'évaluation de la loi 103.13 sur la violence faite aux femmes ; et pour la Chambre des Conseillers, sur l'accès des jeunes au marché du travail).

				Bonne prise de conscience, vision stratégique et actions concrètes des parlementaires et des cadres de la Chambre des Représentants sur les modifications méthodologiques nécessaires à l'amélioration de leur système d'évaluation. Bon niveau d'accessibilité des travaux du Parlement en matière d'évaluation. Tous les rapports d'évaluation sont accessibles sur le site web des deux Chambres du Parlement ainsi que les termes de référence et les questionnaires utilisés par la Chambre des Représentants dans le cadre de ses évaluations. Un nombre croissant de consultations et auditions avec la société civile et les acteurs des secteurs évalués ont été menés dans le cadre des derniers cycles d'évaluation.
1.1 Résultat immédiat	Le Parlement renforce sa procédure d'évaluation (ex ante et ex post) des politiques publiques du gouvernement.	Niveau de connaissance des parlementaires et du staff du Parlement marocain concernant les pratiques de l'évaluation des politiques publiques par les parlements nationaux Niveau de contribution des universités subventionnées au travail d'évaluation des politiques publiques par le Parlement	Niveau avancé de connaissance des pratiques internationales par les parlementaires des groupes de travail sur l'évaluation et par le staff des deux Chambres Bonne contribution des universités au travail du Parlement en matière d'évaluation des politiques publiques	Bon niveau de connaissances des méthodologies d'évaluation et des pratiques internationales sur les thèmes évalués par les parlementaires et le staff du Parlement marocain impliqués dans les groupes de travail thématiques chargés de l'évaluation des politiques publiques des deux Chambres.

		Nombre de parlementaires et fonctionnaires qualifiés en matière d'évaluation des politiques publiques	Bon niveau de qualification de parlementaires et fonctionnaires en matière d'évaluation des politiques publiques	
1.1.1 Réalisation	Les capacités des parlementaires et du staff du Parlement en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques sont développées.	Nombre de bonnes pratiques échangées sur l'évaluation des politiques publiques (formations, tables rondes, etc.) Nombre de parlementaires et de staff formés	10 bonnes pratiques échangées 50 parlementaires et staff des deux Chambres formés	13 bonnes pratiques en matière de méthodologie d'évaluation et des politiques sectorielles échangées (12 pays membres du Conseil de l'Europe + Union européenne) au cours de 6 séminaires et 4 visites d'études. 108 parlementaires (dont 60 femmes) et 130 fonctionnaires (dont 48 femmes) ont participé aux 10 événements organisés sur l'évaluation des politiques publiques. <i>Ces chiffres indiquent le nombre total de participants. Certains participants peuvent avoir participé à plus d'une activité.</i>
1.1.2 Réalisation	Les activités de recherche des universités dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques sont renforcées en collaboration avec le Parlement.	Nombre d'universités/chercheurs qui ont obtenu une subvention pour appuyer l'activité du Parlement en matière d'évaluation des politiques publiques	Trois universités reçoivent des subventions pour appuyer l'activité du Parlement en matière d'évaluation	Etude de l'Université de Lausanne 'L'évaluation dans les Parlements nationaux' sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation des politiques publiques par les parlements nationaux européens menée. Aucune université nationale impliquée, comme décidé par le Parlement lui-même.

2 Résultat intermédiaire	Le Parlement est davantage ouvert, et de façon efficace, aux citoyens, notamment aux jeunes et aux femmes, et à la société civile du Maroc, et soutient et encourage leur participation dans le processus législatif.	Niveau de qualité du travail du Parlement et niveau d'implication des citoyens en matière de consultation publique, système de pétitions et motions et relations avec la société civile Nombre d'actes adoptés par le Parlement en matière de consultation publique (loi, règlement intérieur, etc) Nombre d'initiatives d'ouverture et de communication du Parlement réalisées (enregistrements media box, journée portes ouvertes, salon du livre, etc)	Bon niveau de qualité du travail parlementaire en matière de consultation publique, système de pétitions et motions et ouverture aux citoyens Les projets et les propositions de loi soumis à la procédure législative sont exposés à la consultation citoyenne Bon niveau de partage des documents et d'information du Parlement avec les citoyens en plusieurs langues Bon niveau de participation des citoyens aux processus législatif Deux actes adoptés par le Parlement : - Adoption d'une loi sur la consultation publique - adoption d'un nouveau règlement intérieur qui contient une section sur la consultation publique Participation au salon du livre 2022 et 2023 Organisation des journées portes ouvertes 2023.	Bon niveau de sensibilisation, de prise de conscience et de connaissance du fonctionnement et des avantages de la démocratie participative et de la consultation publique. Bon niveau de capacité de communication grâce à l'adoption et les formations sur les nouveaux outils de communication, tels que le portail web de la Chambre des Conseillers et la Mediabox. Le Parlement marocain participe avec un stand et des activités de simulation du travail parlementaire au Salon du livre 2022, 2023, 2024, 2025 et ouvre davantage ses portes aux visites des citoyens.
--	--	--	---	---

			3 enregistrements media box réalisés	
2.1 Résultat immédiat	Les mécanismes de consultation parlementaire avec la société civile et les citoyens sont renforcés, afin de les sensibiliser davantage à l'importance de leur participation au processus législatif.	Niveau de connaissance des bonnes pratiques européennes et des standards internationaux sur le processus de consultation publique par les parlementaires et le staff Niveau de connaissance par les parlementaires et le staff des bonnes pratiques internationales en matière de pétitions et motions ainsi que sur la façon de communiquer avec les citoyens à ce sujet	Niveau de connaissance avancé des bonnes pratiques internationales et des standards internationaux en matière de consultation publique par les parlementaires et le staff Niveau de connaissance avancé des parlementaires et du staff en matière de bonnes pratiques internationales sur pétitions et motions	Bon niveau de sensibilisation et de connaissance des parlementaires et du staff de la Chambre des Représentants des bonnes pratiques internationales et des avantages de la démocratie participative et de la consultation publique.
2.1.1 Réalisation	Le système de consultation des citoyens et de la société civile sur les questions législatives, via les pétitions et les motions, est mis en place et opérationnel.	Nombre de fonctionnaires et parlementaires qui sont formés en matière de système de pétitions et motions Nombre de fonctionnaires et parlementaires qui sont formés et participent aux rencontres en matière de consultation publique par l'institution parlementaire	20 parlementaires et fonctionnaires participent aux formations en matière de pétitions et motions ainsi que sur	Les parlementaires membres de la Commission des pétitions de la Chambre des Représentants (4) ainsi que d'autres parlementaires (4), y compris deux vice-présidents de la Chambre, et les fonctionnaires du service pétitions (4) ont participé aux séminaires et visites d'études en matière de pétitions et motions (3). La plateforme électronique des pétitions et motions législatives adressées au Président de la Chambre des Représentants du

			l'activité de consultation publique par l'institution parlementaire	Parlement marocain a été développée et le personnel de la Chambre (10) a été formé sur son utilisation. Une subvention a été octroyée à une ONG nationale pour la récolte des signatures nécessaires à la soumission d'une motion et d'une pétition à la Chambre des Représentants. L'Etude « Les pratiques parlementaires en matière de consultation publique de la société civile et des citoyens » est menée et publiée en AR et en FR. Plusieurs publications d'information et sensibilisation sur les pétitions et motions publiées et diffusées en AR et en FR.
2.2 Résultat immédiat	Le Parlement du Maroc se dote et met en œuvre une stratégie et des outils permettant son ouverture aux citoyens et à la société civile de l'ensemble du Royaume.	Niveau de connaissance des parlementaires et du staff des deux Chambres sur les bonnes pratiques internationales en matière d'ouverture du Parlement aux citoyens Nombre de fonctionnaires qualifiés sur l'utilisation des outils de communication (media box, site web, application, etc)	Bon niveau de connaissance des bonnes pratiques internationales par les parlementaires et le staff des deux Chambres 20 fonctionnaires qualifiés sur l'utilisation des outils de communication	Bonne volonté d'agir et vision stratégique du Parlement marocain en matière de communication. Bon niveau de connaissance des bonnes pratiques internationales en matière d'ouverture du Parlement aux citoyens par le personnel des deux Chambres du Parlement.

2.2.1 Réalisation	Les documents produits par le Parlement (de séance plénière et des commissions, les projets de lois en discussion, etc.) sont plus facilement accessibles.	Nombre de fonctionnaires et parlementaires associés à des formations sur les outils informatiques de communication avec les citoyens	10 fonctionnaires et parlementaires participent aux échanges sur les outils informatiques à disposition pour la communication avec les citoyens	Le portail web de la Chambre des Conseillers du Parlement marocain est refait en plusieurs langues. Une équipe de la Chambre des Conseillers composée de personnel IT, experts en communication et responsables de différents services (5), est formée à la gestion éditoriale du portail web. L'application mobile « Espace du Conseiller pour une communication ouverte » pour mieux informer les conseillers sur les textes de lois, les travaux de la Chambre des Conseillers et son actualité.
2.2.2 Réalisation	La mission d'accueil des visiteurs du Parlement est davantage développée, élargissant son audience à tous les citoyens du Maroc en créant des parcours de visite, et s'appuyant sur des outils pédagogiques sur le fonctionnement du Parlement pour les étudiants et le grand public.	Nombre de parlementaires et fonctionnaires qui participent aux formations et aux rencontres en matière de mission d'accueil et visite du Parlement	15 parlementaires et fonctionnaires associés aux formations et aux rencontres en matière de mission d'accueil et de visite du Parlement	44 participants dont 13 femmes à la table ronde sur « l'Ouverture du Parlement aux citoyens : pourquoi et comment ? » le 14 décembre 2021 à Rabat 13 participants dont 6 femmes à la visite d'étude sur l'ouverture du parlement aux citoyens au Parlement italien les 28 et 29 novembre 2022
2.2.3 Réalisation	La connaissance du Parlement, de ses fonctions et de ses prérogatives est renforcée au	Nombre de citoyens touchées par les outils de communication sur Parlement	100 personnes touchées par les outils de communication sur le Parlement	Réalisation du « Parlement mobile » non entreprise sous décision du Parlement.

	niveau national à travers l'action « Parlement mobile » étendue à l'ensemble du territoire du Royaume, à destination des enfants et jeunes.	mobile développés et distribués et par les rencontres/débats organisés	mobile développés et distribués et par les rencontres/débats organisés	
2.2.4 Réalisation	La communication institutionnelle du Parlement est améliorée et se développe, grâce entre autres à des outils inspirés de la média box de l'APCE, qui visent à promouvoir la diffusion des débats parlementaires.	Nombre de fonctionnaires et parlementaires associés à la connaissance du fonctionnement et à l'utilisation de la Média-box	10 fonctionnaires et parlementaires associés à la connaissance du fonctionnement et utilisation de la media box	La MediaBox pour le Parlement marocain est conçue, montée, transférée et mise à disposition dans les locaux de la Chambre des Représentants. 11 fonctionnaires de la Chambre des Représentants sont formés sur le fonctionnement de la MediaBox. Des fiches sur le fonctionnement de la MediaBox sont mises à disposition du personnel du Parlement. Une subvention est octroyée au centre de recherche TAFRA pour la diffusion d'une meilleure information sur les candidats, leurs programmes politiques et les résultats des élections.
3. Résultat intermédiaire	La diplomatie parlementaire et le dialogue politique du Parlement du Maroc avec les Parlements de pays voisins et de pays membres du Conseil de l'Europe sont développés.	Niveau de qualité du travail parlementaire sur des thématiques d'intérêt commun (violence faite aux femmes, traite des êtres humains, droit à environnement sain, etc) Nombre d'initiatives adoptées par le Parlement sur des matières d'intérêt commun	Bon niveau de qualité de travail sur thématique d'intérêt commun 2 initiatives (par exemple, projet de loi) adoptées par le Parlement sur des thèmes d'intérêt commun	Octroi de droits supplémentaires à la délégation marocaine auprès de l'APCE suite à l'adoption de la Résolution APCE 2492(2023). Bon niveau de participation aux travaux de l'APCE par la délégation marocaine (prise de parole, participation aux travaux en Commission, participation aux

		Niveau d'implication des parlementaires marocains dans des échanges concernant les thématiques d'intérêt commun au Conseil de l'Europe et au Parlement marocain Niveau d'implication des parlementaires marocains dans des échanges au sein de l'APCE : - prise de parole pendant la plénière - participation aux Commissions - participation aux réseaux thématiques (par exemple, sur la violence à l'égard des femmes)	Bon niveau d'implication de parlementaires marocains (pas seulement des membres de l'APCE) sur des sujets d'intérêt commun Les parlementaires marocains : - prennent la parole au cours de la plénière de l'APCE ; - participent activement au travail des Commissions ; - s'inscrivent aux réseaux thématiques	travaux des réseaux thématiques, organisation de la réunion de la Commission questions sociales, santé et développement durable à Marrakech en mars 2023). Bon niveau d'implication de parlementaires marocains (pas seulement des membres de l'APCE) sur des sujets d'intérêt commun, notamment en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la protection de l'environnement. Plusieurs initiatives adoptées par le Parlement marocain sur des thèmes d'intérêt commun, à savoir l'évaluation de la loi 103.13 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la politique de l'eau au Maroc.
--	--	---	---	--

3.1 Résultat immédiat	Les parlementaires marocains et les membres de son administration développent et renforcent les échanges réguliers et constants avec leurs homologues des pays voisins de la région et européens, en particulier avec les pays membres du Conseil de l'Europe, dans le cadre de l'APCE et des activités du Conseil de l'Europe au niveau national et international.	Niveau de connaissance des bonnes pratiques européennes sur des thématiques d'intérêt commun des parlementaires et des fonctionnaires du Parlement marocain (environnement, femmes, etc) Niveau de connaissance des parlementaires des instruments de participation aux échanges au sein de l'APCE	Bon niveau de connaissance des bonnes pratiques européennes sur des thématiques d'intérêt commun des parlementaires et des fonctionnaires du Parlement marocain (environnement, femmes, etc). Bon niveau de connaissance des parlementaires des instruments de participation aux échanges au sein de l'APCE.	Bon niveau de connaissance des bonnes pratiques européennes sur des thématiques d'intérêt commun des parlementaires et des fonctionnaires du Parlement marocain (environnement, femmes, etc). Bon niveau de connaissance de l'APCE et de ses instruments de la part des membres de la délégation marocaine auprès de l'APCE (12).
3.1.1 Réalisation	L'administration parlementaire développe une stratégie efficace de renforcement de la diplomatie parlementaire, notamment avec les autres parlements d'Europe et de la région du sud de la Méditerranée.	Nature et portée des stratégies d'action dans le domaine de la diplomatie parlementaire établies par l'administration parlementaire	Les stratégies de renforcement de la diplomatie parlementaire sont révisées et ajustées tenant compte des objectifs des plans d'actions et étendues à d'autres homologues européens, y inclus les pays de la région membres du partenariat pour la démocratie avec l'APCE (Jordanie, Palestine)	Réalisation non-entreprise sous décision du Parlement marocain.
3.1.2 Réalisation	L'administration parlementaire renforce ses capacités à accueillir	Nombre de parlementaires et fonctionnaires associés à des événements organisés par le Parlement	30 fonctionnaires et parlementaires européens associés à des événements organisés par le Parlement du Maroc	51 parlementaires européens dont 23 femmes ont participé à 4 événements organisés par le Parlement du Maroc sur des matières d'intérêt commun.

	et organiser des événements régionaux ou internationaux.	du Maroc sur des matières d'intérêt commun (environnement, femmes, etc)	sur des matières d'intérêt commun (environnement, femmes, etc)	<i>Cette donnée concerne seulement les activités sous ce volet, et non la présence de parlementaires européens dans l'ensemble des activités du projet.</i>
3.1.3 Réalisation	Les parlementaires contribuent activement à des événements organisés à l'étranger sur des thèmes d'intérêt commun avec les institutions européennes et les pays membres du Conseil de l'Europe (création d'un espace juridique commun entre le Maroc et l'Europe, élections, migration, diaspora, droits des femmes, etc.).	Nombre d'élus du Parlement du Maroc ayant participé à des conférences et séminaires internationaux ou régionaux organisés par l'APCE, le Parlement marocain ou d'autres homologues européens sur des thématiques d'intérêt commun Niveau de connaissance des standards et bonnes pratiques européennes sur des thèmes d'intérêt commun	Les membres du Parlement du Maroc renforcent leurs échanges avec leurs homologues des parlements des pays membres du Conseil de l'Europe et des pays voisins Bon niveau de connaissance des standards et bonnes pratiques européennes sur des thèmes d'intérêt commun	110 parlementaires dont 50 femmes et 75 fonctionnaires dont 39 femmes ont participé à 8 conférences et séminaires internationaux ou régionaux organisés par l'APCE, le Parlement marocain ou d'autres homologues européens sur des thématiques d'intérêt commun. Publication et diffusion du rapport de la Conférence du 13 juillet 2021 « Les femmes en politiques : comment progresser vers l'égalité ? » en trois langues (arabe, anglais, français). 2 séminaires sur le Conseil de l'Europe à Strasbourg pour une délégation de 19 hauts fonctionnaires de la Chambre des Conseillers du Parlement du Maroc. Publication et diffusion du Manuel pour les nouveaux parlementaires de l'APCE en arabe.